

SEPTEMBRE 2017 DF_IA_RIVIÈRF_DII_SIID

VOL. 25 N° 9

Joseph-Aimé Blais
un homme de dévouement
et de défi
Photo Jean Dominique Rousseau



Récipiendaire

de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés p. 5



Malgré la pluie pp. 20-21

Les Rois de l'étang







534, chemin St-François Ouest Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) **G0R 3A0**

Tél. et fax: 418-259-2177 courrier électronique: echosf@videotron.ca

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le 15 septembre 2017.

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659
Chantal Chouinard	Trésorière	259-3109
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde 259-2433 Mireille Fournier 259-7526 Fernand Bélanger 259-7347

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflammee

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Raynald Laflamme

Photographe

Jean Dominique Rousseau

Abonnement

Mireille Fournier

Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

Impression

Impressions Credo

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications

> Culture et Communications



Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES							
Со	ût mensuel	Coût annuel					
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$					
1/4 page	55,00\$	355,00\$					
1/2 page	95,00\$	595,00\$					
1 page	115,00\$	1060,00\$					
Bandeau 1re	115,00\$	1060,00\$					
1/2 bandeau 1re	85,00	635,00\$					
Petite annonce ABONNEMENT	3,00\$						
Extérieur USA	4,00\$ 5,00\$	35,00\$ 45,00\$					

Les taxes sont applicables depuis décembre 2016.

Gratuit pour tous les résidants de Saint-François. Tirage: 725 copies, 11 numéros/an

NºS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266







La Foire au Village: Question d'équilibre



SOMMAIRE

Le Dimanche de la catéchèse sera célébré en septembre	4
Joseph-Aimé Blais un homme de dévouement et de défi	5
La FADOQ régionale lui rend hommage	6
Dîner d'ouverture de la FADOQ	
Une surprise pour célébrer un 25° anniversaire!	7
Un rappel du Rassemblement des familles Martineau	7
Période d'inscription des élèves à Passe-Partout	7
Journée Vive la vie FADOQ	8
Sont retournées vers le Père	8
La Soirée du mérite sportif et culturel	9
Bienvenue à Éli, Bienvenue à Noah, Bienvenue à Noam	10
La Campagne de financement pour l'IRM	11
RénoRégion est bonifié	12
Mario Marcoux, candidat à la mairie	13
Un petit bijou à découvrir ou à redécouvrir	14
Une excellente saga de l'auteur Jean-Pierre Charland	14
Agrandissement d'une porcherie en bordure du village	15
La Ferme Saniben en quelques points	16
Dossier clos pour le groupe de résidents riverains	17
Un citoyen demande au conseil municipal un code d'éthique plus complet	17
L'élection municipale s'en vient et ça se sent	19
Avis à tous les candidats	19
Une 4e victoire au Canton 600: Les rois de l'étang	20-21
2º édition du Festival sportif Thibault GM	22
Cardio Spinning Soul Cycle Je m'inscris	22
Info-Loisirs	23-27
Photos-reportage – La Foire au village	28-29
Au fil des jours	30
Entreprises devenez membre!	31
L'Écho municipal24	4 pages



Mot du maire

Bonjour à tous, Saint-François vient de vivre une belle fin de semaine d'effervescence avec « La Foire au Village ». Encore une fois cette année l'événement fut un succès. Même Dame nature a attendu que les épreuves sur le terrain soient presque terminées avant de nous tomber dessus.

Merci aux membres de toutes les équipes des « Travaux à Frank » qui ont bien voulu s'organiser et participer. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette belle rencontre entre les générations de tous âges. Un merci tout spécial à Véronique et à toute son équipe de bénévoles ainsi qu'à tous nos commanditaires, sans qui la fête ne pourrait avoir lieu.

Précédemment, Saint-François a été l'hôte de la réunion du conseil des maires de la MRC de Montmagny le 11 juillet. Avant la réunion à la salle des Loisirs à 16h30 ce jour-là, nous avons effectué une petite visite de notre municipalité que tous semblent avoir bien appréciée. Merci à Garant GP d'avoir voulu mettre 2 personnes à notre disposition pour nous expliquer le fonctionnement et l'évolution de cette belle entreprise de chez nous. Merci aux fondateurs de la Vallée des Prairies et Aliments Trigone pour leur accueil et la démonstration de leur savoir-faire en matière de culture biologique. Il y a aussi Yvan qui nous attendait à l'usine de filtration d'eau potable. Après quelques minutes de renseignements, nous avons dû quitter, le temps s'est écoulé trop vite et nous avons dû oublier la visite de d'autres beaux attraits de notre paroisse; que ce soit sur une de nos belles fermes, sur notre « site historique » ou autres. Le tout s'est terminé par le souper dans la salle. Merci à monsieur Luc Houde et à sa conjointe qui ont bien voulu offrir gratuitement au nom du Dépanneur « l'apéro santé » avant le repas.

Pour terminer sur une note plus sérieuse, j'aimerais vous parler un peu des élections municipales de novembre 2017. Comme vous le savez sans doute, plusieurs membres du conseil actuel, si ce n'est tout le conseil y compris moimême, ont décidé pour diverses raisons, de ne pas solliciter un autre mandat de 4 ans. Je suis convaincu qu'à travers les membres de notre communauté, il y a des femmes et des hommes qui ont la capacité, la sagesse et le goût du dévouement pour prendre en main les destinées de notre patelin. Dans un monde démocratique idéal, j'aimerais beaucoup que deux personnes ou plus se présentent sur chacun des sièges de conseiller et deux personnes aussi à la mairie. Ceci permettrait aux citoyennes et citoyens de faire un choix. Bonne réflexion à toutes et à tous. . .

Le Dimanche de la catéchèse sera célébré en septembre

Formation chrétienne – Les communautés chrétiennes de tous les diocèses du Québec sont invitées à souligner le Dimanche de la catéchèse. À cause du tournant missionnaire. La date de cette activité, vous sera dite un peu plus tard en septembre...

Cette messe est pour toute la communauté chrétienne de Saint-François, encore plus pour nos jeunes et leurs parents qui suivent de la formation chrétienne à tous les niveaux.

Pendant la célébration, sous le thème: «Au cœur de la foi... la mission» les jeunes feront les lectures et serviront à l'autel. Le célébrant présentera brièvement le contenu des rencontres qui auront lieu cette année:

6 à 8 ans: Laisse-moi te raconter I

8 à 9 ans: Laisse-moi te raconter II et Du pain pour la

vie (Préparation au sacrement du Pardon et

de l'Eucharistie)

9 à 10 ans : Connaître Jésus par ses Paraboles

10 à 11 ans: L'Amour en Fête

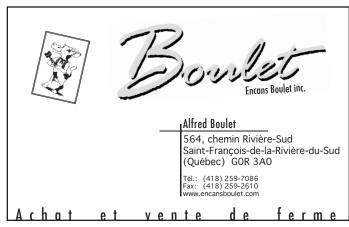
11 à 12 ans: Sur le chemin de ma vie (Préparation au

Sacrement de la Confirmation).

Au niveau des 6 à 8 ans, les rencontres sont animées par Mmes Vivianne Auclair, Nicole Morin et Fabienne Blais. Pour les autres niveaux d'âge, par Fabienne Blais, des parents bénévoles occasionnels et à certains moments par des prêtres. Il n'y a pas d'âge obligatoire pour recevoir les Sacrements, mais les formations doivent être reçues.

Les volumes et le livre de travail des 5^{es} années (10-11 ans) seront remis à cette célébration.

Au plaisir de vous rencontrer à cette belle fête! • Source: Fabienne Blais, resp. de la formation chrétienne





Récipiendaire de La Médaille du Lieutenant-gouverneur

pour les aînés

Une hospitalisation la journée même où il recevait La Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés le 21 mai à Lévis a privé le récipiendaire de se présenter à la cérémonie pour recevoir cette distinction pour son engagement bénévole soutenu au sein de la communauté de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

nar Raynald Laflamme

Pour ne pas le déposséder totalement ce moment qui n'arrive qu'une fois dans la vie, qui de la FADOQ, secteur Pascal-Taché, n'était pas la mieux placée pour lui rendre hommage. Cellelà même qui avait monté et déposé son dossier de candidature à cette distinction honorifique. C'est donc le mardi 4 juillet, en présence du député Norbert Morin qui lui a remis la Médaille, des membres de sa famille, et des membres des bureaux de direction de la FADOQ, secteur Pascal-Taché, et Saint-François dont il est le président que Monsieur Blais a pu prendre plaisir à recevoir ce don respectueux à son égard.

Le député Morin lui rend hommage

«Merci pour ton bénévolat à Saint-François. Merci pour ce que tu as fait pour les gens de ta communauté», a vivement exprimé le député Norbert Morin envers celui qu'il connaît depuis fort longtemps et dont il a été à même de constater tous les bénéfices que cet



Le maire Rénald Roy et le récipiendaire, Monsieur Joseph-Aimé Blais.



Avec les membres du bureau local de la FADOQ dont il est le président, M. Joseph-Aimé Blais est ici en présence de Monique Campagna, vice-présidente, Lorraine Lamonde, secrétaire, Ghislaine Boulet, trésorière, Denis Boulet, directeur, Denise Boulet, directrice, et Berthe Guimont, directrice.

homme de grand dévouement à apporter à la communauté sudfranciscoise.

Des sacrifices

Devant les quelque membres de sa famille présents dans la salle, Joseph-Aimé Blais a eu ses mots pesés au poids de la gratitude envers eux:

«S'impliquer bénévolement, c'est des sacrifices pour la famille.»

Joseph-Aimé Blais est récipiendaire de la Médaille à l'âge de 87 ans. Il est grand-père 20 fois et même arrière-grand-père trois fois.

Sa vie riche et remplie a toujours été motivée par un amour de la terre et des gens. Il laissera derrière lui un héritage vibrant et bien vivant à Saint-François-de-la-Rivièere-du-Sud.



La COOP Rivière-du-Sud

Contactez votre expert-conseil

St-François 418-259-7715



Pour plus de rendement, optez pour l'arrosage à l'hélicoptère.

Septembre

La FADOQ régionale lui rend hommage

Joseph-Aimé Blais, natif de la municipalité de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud, est un homme dévoué qui s'est impliqué à l'intérieur de nombreux organismes tout au long de sa vie.

Dès son plus jeune âge, il prête sa voix à la chorale de l'église locale à laquelle il consacre 50 ans de sa vie.

Plus tard, il est un vaillant cultivateur et un père de famille aimant pour ses huit enfants qu'il élève avec son épouse, dans son village natal.

Prenant à cœur l'éducation de sa communauté, il occupe le poste de commissaire d'école pendant cinq ans.

Par la suite, il stimule la vitalité du milieu agricole dans lequel il évolue en siégeant comme directeur de la CO-OP de sa municipalité durant dix ans.

Au cours de cette période, il devient également organisateur politique du crédit social. Énergique et à l'écoute il sait inspirer la confiance et le respect de ses concitoyens qui voient en Joseph-Aimé le candidat idéal pour tenir le poste de conseiller municipal. Il occupera cette fonction pendant dix ans.

En 1978, toujours motivé par la passion qu'il porte à sa région, il dirige, à titre de président, toutes les festivités entourant le 250° anniversaire de St-François-dela-Rivière-du-Sud.

Peu de temps après, soucieux d'entretenir la fierté des villageois qu'il côtoie, il s'active à démarrer le premier comité d'embellissement de St-François. Comité qui, encore aujourd'hui, continue sa mission.

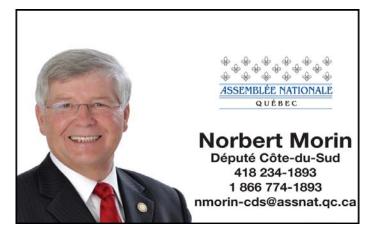
Homme de vision et de défi, il contribue, entre autres choses, à mettre sur pied la Fédération des veaux lourds du Québec où il tiendra le rôle de président de 1987 à 1989.

Même l'âge d'or ouvre de nouvelles opportunités d'implication qu'il saisit avec bonheur: président de la société d'habitation, gentilhomme du carnaval de Saint-François, membres du comité des Municipalités amis des aînés, président du club de l'âge d'or, organisateur de voyages au casino, de galas amateurs et de soupers-dansants, joueurs de pétanques et de quilles, en sont quelques exemples.

Source: Josette Dubé, représentante FADOQ, secteur Pascal-Taché

Dîner d'ouverture de la FADOQ

Le club FADOQ de Saint-François vous invite à son dîner d'ouverture le mercredi 20 septembre pour 11 heures au Restaurant L'Arrêt-Stop. Les réservations doivent se faire avant le 18 septembre aux numéros suivants : 418-259-7866 ou 418-259-2433.





Une surprise pour célébrer un 25^e anniversaire!

Une surprise attendait les employés actifs et retraités d'Emballages LM le samedi 19 août en soirée. Les invi-

tés accompagnés des conjointes, conjoints et enfants étaient conviés à se rassembler à l'usine LM où des autobus les attendaient. Direction Berthier-sur-Mer. Là, le Vent des Iles, bateau des Croisières Lachance, affrété et décoré aux couleurs de l'entreprise, les y attendaient pour remonter le grand fleuve jusqu'aux Grands Feux Loto-Québec. C'est en place



VIP que les 110 personnes à bord ont pu goûter ce spectacle haut en couleurs. Même dame nature s'est jointe à l'équipe pour offrir une soirée inoubliable! Cette activité surprise était organisée par le comité mis sur pied pour souligner le 25^e anniversaire de l'entreprise.



Année scolaire 2017-2018

Période d'inscription des élèves à Passe-Partout

Année scolaire 2017-2018 -- Pour toute nouvelle admission au service Passe-Partout [4 ans] S.V.P appelez à l'école pour faire l'inscription au 259-7762 au poste 4100. Puis, présentez-vous au secrétariat de l'école La Francolière avec l'original du certificat de naissance (grand format) et une preuve de résidence (pièces acceptées : permis de conduire de l'un des parents; compte de taxes scolaires ou municipales; compte d'Hydro-Québec; tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental).

Source: La direction

Un rappel du Rassemblement des familles Martineau

Il y aura Rassemblement des familles Martineau d'Amérique le samedi 16 septembre à la salle du Centre des loisirs de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Nous raconterons l'histoire des Martineau qui ont bâti Saint-François à partir de Jean-Baptiste établi en 1754. Venez reprendre contact avec vos racines. Pour information et formulaires d'inscription, voir le site www.martineaudamerique.org ou sur Facebook à Association des Martineau d'Amérique ou contacter Rémi Martineau au 418-835-1550 ou Céline Martineau au 418-529-4568. Votre inscription et votre paiement (40\$) sont attendus avant le 10 septembre 2017. Ceci comprend le diner, une conférence sur l'histoire des Martineau de Saint-François, une visite guidée de la paroisse en autobus ainsi qu'une cérémonie de bénédiction des cloches par Louis Martineau, maire en 1872.



Journée Vive la vie FADOQ

Salon de la 2º jeunesse – Le 20 septembre prochain se déroulera la journée « Vive la vie FADOQ » au Salon de la 2º jeunesse au Centre culturel de Cap-Saint-Ignace.

Sont retournées vers le Père...

Madame Gabrielle Moreau décédée le 30 juillet 2017 à l'âge de



83 ans au Centre d'Hébergement de Montmagny. Elle était l'épouse de feu monsieur Léopold Boulet et fille de feu monsieur Ernest Moreau et de feu madame Léontine Lapointe. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le

deuil son fils Jean-Marie Boulet et son petit-fils Pierre-André Boulet (Cynthia Belleau). Elle était la sœur de feu Lorraine (feu M. Simard), feu Simone, Lucienne (feu Émile Simard), feu Jean-Guy et Thérèse (feu Maurice Simard). Elle laisse également dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Boulet, ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Le service religieux a été célébré le samedi 12 août en l'église de Saint-François. Les cendres ont été déposées au cimetière paroissial. �

Madame Martineau décédée le 19 août 2017, à l'âge



de 54 ans à l'Hôpital de Montmagny. Elle était la conjointe de monsieur Marco Bélanger. Elle était la fille de feu monsieur Prudent Martineau et de dame Suzanne St-Pierre. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil,

outre son conjoint Marco, sa fille Kassandra Thibault (Marc-Antoine Rémillard), ainsi que son père Marcel Thibault, sa mère Suzanne St-Pierre (feu Prudent Martineau), ses frères et soeurs: Christiane (Georges Théberge), André (Josée Lavoie), Jean (Maggy Gendron), Pierre (Irma Fournier) et Liette (André Fortin). Elle laisse également dans le deuil, les filles de Marco, ses beaux-frères et belles-sœurs des familles Thibault et Bélanger, ainsi que ses neveux et nièces, oncles et tantes, cousins, cousines et amis(es). Le service religieux a été célébré le samedi 2 septembre 2017 en l'église de Saint-François, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.

Il s'agit d'une journée entièrement dédiée aux aînés du territoire où ils auront la chance de visiter des kiosques, participer à des ateliers touchant les différentes façons de bien vivre au quotidien, assister à une conférence offerte par la FADOQ et au spectacle musical « On chante avec Joe Dassin ».

Horaire de la journée

Les kiosques de 9 h 30 à 12 h La Conférence à 10 h Les ateliers de 11 h et 13 h

Le spectacle de 14h à 15h30

Un dîner gratuit sera offert aux participants, sur réservation, avant le 13 septembre, au 1-877-948-2333.

Cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la Table de concertation des aînés de la MRC de L'Islet, la Table des aînés et des proches aidants de la MRC de Montmagny, le comité des usagers de Montmagny-L'Islet et la FADOQ Québec Chaudière-Appalaches.

Source: Isabel Proulx-Heinz









418.259.7841







218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0 ph.blais@globetrotter.net www.recuperationjb.com



Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 de 10 h à 16 h

Faites votre itinéraire et partez à la rencontre des producteurs, des transformateurs et des restaurants participant à la Promenade gourmande! Dégustations, rabais, visites guidées, animations spéciales... succombez aux plaisirs gourmands en Montmagny et les îles!

Détails au promenadegourmande.ca

Information : Tourisme Montmagny et les Îles 418 248-9196



La Soirée du mérite sportif et culturel

Assistez gratuitement à cet évènement de reconnaissance régional

La Soirée du mérite sportif et culturel aura lieu le jeudi 21 septembre prochain à la salle Edwin-Bélanger de Montmagny à 19 h 30.

Organisé par la Ville de Montmagny, en collaboration avec la MRC de Montmagny, l'évènement vise à honorer les athlètes, les artistes et les organismes de la MRC de Montmagny s'étant illustrés à l'échelle régionale ou provinciale au cours des deux dernières années.

Ce qui fait la force de cette soirée, c'est que ce ne sont pas uniquement les premiers de classe qui sont récompensés puisqu'au-delà de la performance, l'aspect dépassement de soi est tout aussi considéré. En effet, en plus de vouloir mettre en lumière certains bons coups, l'objectif poursuivi par le comité organisateur est de donner quelques « tapes dans le dos » et une bonne dose d'inspiration au public.

Moins d'un mois avant la tenue de cette soirée, le moment est donc venu de se procurer des billets. Envie d'assister gratuitement à cet évènement honorifique? À Saint-François, il suffit de mettre la main sur un billet en se présentant au bureau municipal, 534 chemin Saint François Ouest ou en composant le 418-259-7228.

Source: Émilie Laurendeau Communications régionales Montmagny



418 259-7440 téléc. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général 300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Bienvenue à Éli

Il est né le 28 octobre 2016. fils de Véronique Giguère et Steven Chamberland. Baptisé le 13 août 2017 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Claude Giguère et Nicole Boilard. .



Bienvenue à Nogh

Il est né le 28 octobre 2016, fils de Véronique Giguère et Steven Chamberland. Baptisé le 13 août 2017 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Claude Giguère et Nicole Boilard. .



Bienvenue à Noam

Il est né le 3 janvier 2017, fis de Joanie Dulong et Keven Paré. Baptisé le 9 juillet 2017 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Jean-François Tremblay et Marjorie Villeneuve. .



SERVICES VARIÉS DE GESTION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU



- ANALYSE D'EAU
- SUIVIS D'ANALYSES
- REMISE AUX NORMES
- DÉSINFECTION DE TUYAUTERIE
- FORMATION D'ÉCHANTILLONNAGE
- PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS
- REMPLACEMENT DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX

1-581-985-6544 (SANS FRAIS)

TECHNICIENS QUALIFIÉS EN GESTION DE L'EAU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE (MDDELCC)



NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest St-François-de-la-Rivière-du-Sud G0R 3A0

Téléphone: 418 259-1300 Téléc.: 418 259-2101 Llachance@notarius.net

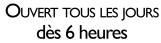


Autobus Ecoliers L.S.B.C. Inc. 10, chemin des Prairies Est Saint-François-de-la-Rivière-du-Su (Québec) GOR 3A0 Tél. et fax: 418 259-7140 autobuslsbc@videotron.ca









Mireille et Luc bour vous servir

418-259-1234

335, ch. St-François Ouest, Saint-François











ZONE BONBONS

La MRC, la Ville et les 13 Municipalités rurales

verseront 150 000\$

La Campagne de financement pour l'IRM vient de recevoir une contribution appréciable du monde municipal régional. La MRC de Montmagny et les 13 Municipalités rurales annoncent qu'elles verseront conjointement 50 000 \$ sur cinq ans à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. Cette somme s'ajoute donc à la contribution de 100 000 \$ déjà annoncée par la Ville de Montmagny. Globalement, la région de Montmagny donnera 150 000 \$ au projet parce que l'hôpital de Montmagny joue un rôle important dans le développement régional et que l'ajout d'un service d'imagerie par résonnance magnétique (IRM) améliorera considérablement la qualité des services offerts aux citoyens.

Pour le conseil des maires de la MRC de Montmagny, il est crucial de maintenir la réputation d'excellence de notre hôpital et d'offrir des outils de travail de qualité au corps médical afin d'être en mesure d'attirer et de retenir des spécialistes chez nous tout en bonifiant les services à la population. Dans cette optique, il était donc tout naturel que l'organisation investisse dans ce projet.





Le préfet de la MRC de Montmagny, M. Jean-Guy Desrosiers, et le président du cabinet de campagne de financement pour l'IRM, M. Richard Guimont, entourés de quelques maires de la MRC, soit de Mme Danye Anctil de Notre-Dame-du-Rosaire, de Mme Karine Nadeau de Sainte-Apolline-de-Patton, de M. Réal Bolduc de Saint-Just-de-Bretenières, de M. Richard Galibois de Berthier-sur-Mer, de M. Denis Giroux de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, de M. Claude Doyon de Saint-Fabien-de-Panet, de Mme Jocelyne Caron de Cap-Saint-Ignace.

De plus, dans le contexte démographique actuel, il va sans dire que la qualité et la diversité des soins de santé offerts dans un milieu pèsent énormément dans la balance quand vient le temps de choisir un milieu de vie. Pour le conseil des maires, l'arrivée imminente de ce nouveau service médical aidera certainement à garder notre population chez nous tout en contrant l'exode vers les grands centres.

Rappelons que sur un projet total de 5 M\$, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny doit recueillir 1,75 M\$ auprès de la communauté. Si l'on se fie aux annonces des dernières semaines et au site Internet notre-irm.ca, la campagne de financement va bon train. La MRC de Montmagny encourage donc les entreprises, les organisations ainsi que les citoyens à continuer de faire preuve de générosité. •

Source: Émilie Laurendeau Communications régionales Montmagny

RénoRégion est bonifié

Le député de Côte-du-Sud, Norbert Morin est heureux d'informer la région qu'une aide financière sera disponible en 2017-2018 pour les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste pour la MRC de Montmagny, la MRC de Kamouraska ainsi que la MRC de L'Islet afin d'exécuter des travaux visant à corriger les défectuosités majeures que présente leur résidence.

Dans le dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé, une bonification de 5M\$ du programme RénoRégion pour l'année financière en cours portant son financement total à 20 M\$. En augmentant cette année l'enveloppe budgétaire du programme RénoRégion, le gouvernement confirme son appui au développement économique et social des régions du Québec. Voici les sommes de l'aide financière accordée par MRC:

MRC de Montmagny 295 000\$
MRC de Kamouraska 260 000\$
MRC de L'Islet 105 000\$

Cette bonification permettra de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens en milieu rural. Depuis 2015, c'est près de 45 M\$ qui auront été annoncés afin de favoriser le maintien en bon état du parc immobilier résidentiel en milieu rural grâce à ce programme.

«Il s'agit d'une excellente nouvelle pour nos citoyens et concitoyennes de Côte-du-Sud. L'aide financière annoncée permettra de répondre aux besoins exprimés par nos concitoyens. Ceux-ci pourront rénover leurs propriétés pour ainsi demeurer dans notre région. Ces annonces viennent parfaitement s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de favoriser le développement communautaire des régions.» a mentionné Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

Source: Julien Mercier Caron, attaché de presse Bureau du député de Côte-du-Sud



Été ou hiver, en panne électrique assurez-vous de toujours avoir de l'eau.

Une génératrice résidentiel pour la pompe est essentiel.

VÉZINA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN Industriel - Commercial - Résidentiel

Magasin de matériel électrique

418 234-1360

Génératrices en stock

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06







Mario Marcoux, candidat à la mairie

Oui, c'est avec enthousiasme que je pose ma candidature comme maire.

J'ai appris dernièrement la nouvelle que plusieurs membres du conseil sortant ne se représentent pas et, en tout respect pour eux, je suis heureux de pouvoir constater qu'il y aura un conseil complètement renouvelé à l'exception de M. Marcel Bonneau qui est toujours en réflexion.

Ce serait bien que les gens qui ont l'intention de poser leur candidature se manifestent le plus tôt possible.



entre d'aide et de recherche d'emploi

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli 418 248-9559 1877337-9559 lecare.ca f in

Il serait bien intéressant de débattre des enjeux de notre municipalité et de connaitre leur vision d'avenir.

Je ne suis pas le dernier venu. Les gens me connaissent pour mon implication et le sérieux que je porte à toute situation. Pour moi, ce sera un plaisir de travailler avec des gens qui s'enga-



gent dans leur communauté et qui ont intérêt à voir grandir leur municipalité. Par contre, ça ne se fait pas seul. J'ai besoin de gens passionnés tout comme moi pour m'aider à atteindre mes objectifs. Pour y parvenir, nous mettrons en place des sous-comités de développement qui eux sauront s'entourer de personnes ressources quand le besoin se fera sentir. Vous savez, on a des gens chez-nous qui ont des compétences et des habiletés qui sont méconnues. Moi, je compte bien utiliser cette richesse qui est à portée de main.

Changer la façon de faire

Il faut changer notre façon de faire et être organisationnel. Il faut être innovateur dans notre méthode de gestion et optimiser nos ressources municipales tout en respectant le cadre budgétaire.

Comme maire, je peux vous assurer ma collaboration et celle du prochain conseil à être plus près des gens. Je veux laisser plus de place aux citoyens et aux organismes pour se faire entendre sur des sujets qui les concernent particulièrement.

Cette stratégie confère un rôle plus actif aux citoyens puisque des initiatives sont prises pour rapprocher la municipalité de leur réalité. La participation citoyenne permet aux décideurs de mieux comprendre leurs besoins, d'établir une relation de confiance et de coopération. Bien à vous.

Mario Marcoux



Un petit bijou à découvrir ou à redécouvrir

Saviez-vous que grâce à la participation financière de la Municipalité de Saint-François et la générosité de quelques bénévoles, chaque résident de Saint-François a à sa disposition et

cela tout à fait gratuitement une bibliothèque municipale de-



puis 1995. Celle-ci est située à l'entrée EST de la sacristie de l'église.

Le nombre de volumes disponibles est très appréciable, varié et vous y retrouvez pratiquement toutes les dernières nouveautés disponibles sur le marché. Oue ce soit pour une biographie, un roman, un livre pour les bambins, ados, jeunes et ou jeunes adultes, on y retrouve à peu près de tout pour tous et pour tous les goûts.

Pour devenir membre, vous n'avez qu'à vous présenter au comptoir de service et y laisser vos coordonnées personnelles.

En raison du manque de bénévoles, nous ne sommes cependant ouvert que les Lundis en soirée de 18h30 à 20h; les Mardis en après-midi de 13h30 à 15h30.

Appel à tous

L'ajout de quelques bénévoles additionnels nous permettrait peut-être d'ouvrir également nos portes en avant-midi les samedis.

Nous avons hâte de vous y rencontrer tant les nouveaux membres que ceux qui au fil des ans nous ont peutêtre un peu délaissés.

> Source: L'équipe des bénévoles La Bibliothèque du Rocher

Une excellente saga de l'auteur Jean-Pierre Charland

Critique littéraire – D'abord historien de formation, il est devenu au fil des ans un auteur très prolifique. Conteur né, il est parfois assez critique face au clergé qui nous a longtemps tenu sous son jourg.

Une excellente saga d'environ 6400 pages sous les titres suivants:

- 1) Les portes de Québec (le début) 4 tomes (brique de +- 2400 pages)
- 2) Les folles années (la suite) 4 tomes (brique de +- 2200 pages)
- 3) Les années de plomb (la fin) 4 tomes (brique de +- 1800 pages) Au total: +- 6400 PAGES (12 tomes)

Commentaires

Voici l'histoire d'une famille entre 1900 et 1950. L'action se déroule dans la Ville de Québec où on se promène entre la haute et la basse ville qu'on reconnaît facilement si on y a circulé le moindrement sans même y avoir résidé.

L' auteur nous fait vivre cette saga familiale tant dans l'évolution de la vie sociale et politique, des mœurs du temps qui évoluent au rythme de cette famille et de la société qui se transforme au fil des ans. À lire. Des heures et des heures de plaisir et de détente. Si vous aimez ce genre de lecture, du même auteur, deux autres séries: Félicité (4 tomes) et Sur les berges du Richelieu (3 tomes). ô



www.collegedina-belanger.qc.ca

Source: Léon Jalbert

La Ferme Saniben réalisera son projet

La Ferme Saniben, propriété de Benjamin Roy, pourra concrétiser le projet d'agrandissement de la cochetterie située au 386, chemin Saint-François Ouest, en bordure du périmètre urbain du village de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

par Raynald Laflamme

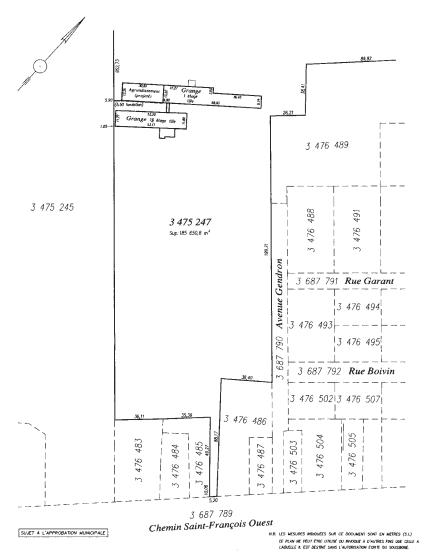
Un avis public publié le 20 juillet demandant une dérogation mineure de la part du promoteur concernant un projet d'agrandissement d'une grange pour un élevage porcin sur fumier liquide à 5,9 mètres au lieu du 10 mètres requis sur la ligne de lot latérale ouest du site, propriété de M. Richard Boulet et Mme Marianne Lamonde, avait semé l'inquiétude chez les propriétaires riverains, des rues Boivin et Garant.

Une pétition comportant la signature de 14 résidants du secteur a été remise au conseil municipal pour la séance spéciale du lundi 14 août. Quelques-un des signataires dont leur porte-parole, M. Louis-Marie Garant, étaient présents pour demander que cette décision revienne au prochain conseil municipal, à la suite de l'élection d'un tout nouveau conseil en novembre prochain. La raison évoquée par cette demande de report sont le conflit d'intérêts avéré, le maire Rénald Roy travaille pour l'entreprise de son petit-fils Benjamin Roy, et apparent, le conseiller Richard Fiset est le beau-frère du maire Rénald Roy.

À la l'ouverture de la séance spéciale, le maire a d'entrée de jeu déclaré son conflit d'intérêts et s'est retiré de la salle du conseil. C'est le maire suppléant, Marcel Bonneau, qui a pris la relève jusqu'à ce point à l'ordre du jour soit épuisé.

Des échanges sereins

Pendant plus de 45 minutes, le conseil municipal, l'inspecteur municipal, le promoteur en présence de sa famille et



les propriétaires riverains présents ont, tour à tour, posé des questions pour les uns et apporté des éclaircissements sur le

Suite à la page 16



C uite de la page 15

projet pour les autres. L'agrandissement projeté permettra de passer de 430 truies à 530 truies et de faire passer le phosphore de 4358 k/année à 5618 k/année. Cet agrandissement s'inscrit dans un projet de rendre le site conforme au bien-être animal et d'amélioration de la biosécurité.

Benjamin Roy a confirmé que les sujets plus jeunes , des cochelets de 90-150 kilos, produiront 60% moins de déjection que des sujets matures de 300 kilos. La cochetterie ainsi agrandie pourra produire 800 porcelets et permettre aux truies du temps d'acclimatation.

En réalisant ce projet, Benjamin Roy dit vouloir partir du bon pied et se dit prêt à apporter des mesures d'atténuation pour réduire les odeurs.

Un site problématique

Le maire suppléant Marcel Bonneau a reconnu qu'il s'agit du seul site production porcin situé en plein cœur d'un village dans la MRC de Montmagny. Les activités de production à cet endroit génèrent déjà des inconvénients aux riverains. Madame Berthe Guimont, qui demeure à proximité du site, se dit incommodée par les odeurs depuis un travail d'éclaircissement d'un boisé intermédiaire. Monsieur Guy Garant, résidant du secteur, abonde dans le même sens et souhaite le reboisage de la zone tampon.

Décision unanime

Le conseil municipal a d'emblée rejeté l'idée d'un report de la décision et a voté en faveur de la demande de dérogation mineure comme le lui recommandait le comité d'urbanisme. D'autant plus que les principaux intéressés par cette demande, les propriétaires ouest, M. Richard Boulet et Mme Marianne Lamonde, ont par voie écrite donné leur accord à ladite dérogation mineure.

L'inspecteur municipal, Vincent Rioux, a rappelé à l'assemblée que si l'agrandissement de la porcherie avait respecté la marge latérale de 10 mètres, la population n'aurait jamais été consultée puisque le propriétaire a en main un certificat d'autorisation et détient des droits acquis. Le projet d'agrandissement avait déjà été mis en marche en 2005 avec l'érection du solage, mais avait été mis en veilleuse par le propriétaire.

Conditions assorties

En rendant sa décision, le conseil municipal demande au promoteur de faire affaire avec une firme spécialisée pour concevoir un écran-brise odeur le plus efficace possible, de ne plus transporter de lisier par l'avenue Gendron, de mettre un antipoussière sur le chemin d'accès au site, plus particulièrement durant la phase de travaux et de mettre à jour le plan d'ingénierie de l'agrandissement.

La dernière cartouche

La famille Roy était particulièrement heureuse de la décision du conseil. Les échanges avec les riverains ont été très cordiaux et ils ont démontré beaucoup d'ouverture aux suggestions d'atténuation apportées par les citoyens incommodés par cette production de proximité.

Toutefois, le propriétaire est conscient qu'il vient d'utiliser sa dernière cartouche concernant ce site d'exploitation puisque comme l'a laissé entendre l'inspecteur municipal le prochain projet d'agrandissement pourrait être bloqué par la Municipalité.

La Ferme Saniben en quelques points

- Troisième génération de producteurs
- Rénald Roy Pierre Roy Benjamin Roy
- Petite entreprise de finition de porcelets en 1967, elle est passée à un complexe de 2800 truies en 2016
- Location en 2001 puis achat du site où l'agrandissement de la cochetterie sera réalisé
- Ferme porcine de l'année en 2001
- Médaille de bronze à l'Ordre national du mérite agricole
- De 2005 à 2012, le troupeau porcin est malmené par une succession de crises du Syndrôme reproducteur et respiratoire porcin (SRRP).
- À la quatrième et dernière crise du SRRP, les troupeaux sont liquidés.
- À l'établissement de la 3º génération, un partenaire d'affaires, Agri-Réseau, en complicité avec le secteur financier et les producteurs voisins Saniben voit le jour avec Benjamin Roy à sa tête.
- Depuis Saniben a racheté ses bâtiments et produit à forfait pour Agri-Marché près de 3000 porcelets par sevrage.
- Aujourd'hui, l'entreprise compte 12 employés, dont 6 membres de la famille et 4 Guatémaltèques
- Une 4º génération?: «Un jour peut-être, mais tout dépendra de l'état de la production porcine à ce moment ». **Benjamin Roy ©**•

Source: Sylven Blouin, agr. Superviseur fermes porcines, Agri-Marché inc.



Dossier clos pour le groupe de résidents riverains

Les discussions constructives entre le groupe de citoyens et le propriétaire de la Ferme Saniben et la famille Roy ainsi que les exigences demandées par la Municipalité dans ce projet d'agrandissement d'une porcherie mettent fin pour l'instant au mouvement d'opposition.

par Raynald Laflamme

«Le groupe de citoyens et moi-même n'avons pas l'intention de donner suite au dossier», a précisé par courriel à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud M. Louis-Marie Garant au lendemain de la séance spéciale qui s'est conclue par l'acceptation de la dérogation mineure.

Devant la bonne foi du propriétaire, les propriétaires riverains au site de production porcine se sentent

«sécurisés pour le moment».

«Si dans notre groupe de résidents il y a des choses à améliorer, nous contacterons Benjamin Roy. Je crois qu'il est une bonne personne de bonne foi et nous arriverons sûrement à nous entendre avec lui sans faire de plaintes à la Municipalité.» · •

Un citoyen demande au conseil municipal un code d'éthique plus complet

Le citoyen Louis-Marie Garant demande au conseil municipal de revoir ses politiques de gouvernance pour y inclure un code d'éthique un peu plus complet.

par Raynald Laflamme

«Je pense que suite aux événements récents, une révision du code d'éthique de la Municipalité serait souhaitable, car il y a bien d'autres intérêts que les intérêts pécuniaires dans une situation de conflit d'intérêts», a-t-il fait part au directeur général de la Municipalité en lui demandant de partager son courriel avec les membres du conseil municipal.

Pour aider à comprendre sa position sur la légitimité du conseil à statuer sur le dossier d'agrandissement de la porcherie de Benjamin Roy, Louis-Marie Garant fait état de ses expériences de gouvernance au sein de conseil d'administration aussi prestigieux que Familiprix où il est administrateur depuis 2001.

Même s'il est d'avis que le conseil municipal a fait de son mieux et qu'il a agit de bonne foi avec l'information et la règlementation qu'il avait, Louis-Marie Garant considère que la façon dont ce dossier a été traité par l'actuel conseil avec un conflit d'intérêts avéré (Rénald Roy) et apparent (Richard Fiset) a ébranlé la confiance de certains citoyens qui pensent que le maire a profité de sa sortie de mandat pour pousser ce dossier sur la table du conseil.

«Le conseil municipal a agi dans la légalité, mais, selon moi, la confiance de certains villageois de Saint-François à leur égard est ébranlée, car toute cette situation montre que certaines personnes se présentent au conseil municipal pour des motifs difficiles à cerner, de préciser le porte-parole du groupe de résidents touché par le projet d'agrandissement de la porcherie. - ô-













Guilde des représentants des ventes Volkswagen Canada Rinfret Volkswagen **Jacques Dumont** 5355, rue Guillaume-Couture

Lévis, QC G6V 4Z3 418-833-2133 418-833-6658 www.rinfretvw.com jacques.dumont@rinfretvw.com



Tél. Resto: 418-259-7704

UN RESTO

Oui offre:

- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

Ouvert tous les jours de 6h à 23 h 200, route St-François, Berthier-sur-Mer



UN DÉPANNEUR

OÙ ON PEUT:



- Obtenir du café frais chaque jour

- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin

Tél. Dép.: 418-259-7515

L'élection municipale s'en vient et ça se sent

Même s'il était question de production porcine et de désagréments odorants à la séance spéciale du conseil municipal du lundi 14 août, une autre odeur planait dans la salle du conseil, celle de l'élection municipale de novembre prochain.

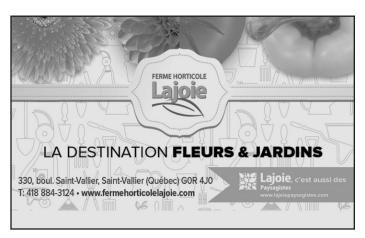
par Raynald Laflamme

C'est ainsi que Louis-Marie a déclaré publiquement qu'il n'avait pas d'intérêt pour la chose municipale et que non il ne sera pas candidat à la mairie. C'est à la suite d'une question en ce sens de l'ancien conseiller Jean-Yves Gosselin lui-même pressenti pour la mairie que Louis-Marie Garant en a fait l'annonce.

Le maire suppléant, Marcel Bonneau a rapidement arrêté ces échanges lancés par Jean-Yves Gosselin, considérant que la séance spéciale n'était ni le lieu ni le moment de connaître les intentions de tout un chacun à se porter candidat à l'élection. Après la séance, à l'extérieure de la Maison de la paroisse, le conseilleur Marcel Bonneau a pris soin d'interpeller le journaliste de L'Écho pour lui signifier qu'il avait fait part de sa décision au directeur général de la Municipalité : il se représentera au siège 3 s'il n'a pas d'opposition, sinon il se retirera. Donc, de ce côté, le conseiller Bonneau cultive encore l'incertitude.

Très discret à l'arrière de la salle, le candidat défait à la mairie, Mario Marcoux, a entendu ses échanges sans mot dire lui qui a choisi d'annoncer publiquement sa candidature à la mairie par l'entremise de la presse régionale au détriment de votre journal communautaire.

Puis, il y a tous les autres, citoyennes et citoyens, tapis dans l'ombre en train de jauger leurs appuis à se faire élire sur l'un des sept sièges qui seront en élection à l'automne. - ô-



Avis à tous les candidats

NDLR - L'Écho de Saint-François permettra à chacune et à chacun des candidats à l'élection municipale de novembre prochain de s'adresser à la population de Saint-François en leur permettant en septembre et en octobre, une seule fois chacun, de publier gratuitement sous forme de lettre ouverte leur déclaration d'intérêt à se faire élire sur un siège. Tout autre texte qui nous sera acheminé pour publication dans ces deux éditions sera traité par le journaliste et sera publié ou non, selon l'intérêt et l'espace disponible. L'édition de novembre, la dernière avant l'élection, offrira aux candidats un espace publicitaire payant d'une demi-page avec texte et photo (voire carte de tarifs). Aucun texte faisant la promotion d'un candidat ne sera publié en dehors de cet espace publicitaire. Bonne chance à tous! • @-







Les rois de l'étang

L'équipe Les Prairies vient une fois de plus de montrer sa suprématie sur l'étang Morigeau en remportant un 4^e titre d'affilée au Canton 600, le dimanche 2 juillet.

🙇 par Raynald Laflamme

Avec un temps de 2 minutes 15 secondes pour franchir la distance de 600 pieds en canot de carton, l'équipe de Richard et Hugues Jolivet et de Victor Blais, la même depuis sa formation, a été la plus rapide dans la catégorie Adulte. Les champions ont été suivis de l'équipe Les Cyt'eau formée d'Amélie Barabé, Nadia Côté, Charlaine Cauchon et Laurianne Lemieux avec un temps de 3 minutes 28 secondes.

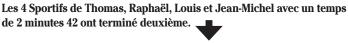
En plus du titre de l'équipe la plus rapide sur ce plan d'eau, Les Prairies ont remporté le titre du plus beau canot de carton, alors que titre du plus laid a été attribué à l'équipe Les recrues des loisirs d'Audrey Jean et Anne-Marie Bonneau.

Cette année, une nouvelle catégorie a fait place aux jeunes talents, construction et navigation, de 16 ans et moins. Les Pirates des caraïbes de Samuel Jean et Samuel Breton avec un



Photos-reporage: Jean Dominique Rousseau

Les Pirates des caraïbes de Samuel Jean et Samuel Breton avec un temps de 2 minutes 23 ont rempoté les premiers honneurs dans la catégorie 16 ans et moins.







Les rois de l'étang

temps de 2 minutes 23 ont rempoté les premiers honneurs de cette catégorie. .

Cette année, la compétition a enregistré 10 équipes, soit 5 dans chacune des deux catégories, Adulte et 16 ans et moins.

La pluie s'invite

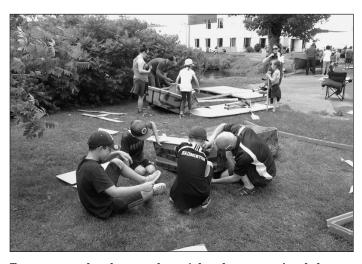
Malgré la pluie qui s'est invité une vingtaine de minutes après les premiers départs donnés à 13h30, la compétition n'a pas été annulée. Les organisateurs ont jugé peu probables les risques d'orage. Les spectateurs sont tout de même restés sur le site, retrouvant vers 15 heures, un temps moins humide et plus propice à festoyer les victoires des uns et les défaites des autres, puisque le plaisir du Canton 600 est de s'amuser.

Grâce aux commanditaires: rendez-vous l'an prochain pour une autre édition. $\hat{\ \ }$

Le comité organisateur remercie les commanditaires et les collaborateurs suivants :

Emballages LM pour le carton; Coop BMR de Saint-François pour les exactos et le tuck tape; Guillaume Jean pour la chaloupe. Des remerciements sont adressés à

Stéphane et Dominique Dumas pour leur présence dans la chaloupe pour aider les concurrents. • •



Tous y mettent leur bonne volonmté dans la construction de leur embarcation de carton.



Avec un temps de 2 minutes 15 secondes pour franchir la distance de 600 pieds en canot de carton, l'équipe de Richard et Hugues Jolivet et de Victor Blais, la même depuis sa formation, a été la plus rapide dans la catégorie Adulte.



Les Cyt'eau formée d'Amélie Barabé, Nadia Côté, Charlaine Cauchon et Laurianne Lemieux avec un temps de 3 minutes 28 secondes ont terminé 2° dans la catégorie Adulte.



Un classique du Canton 600. On s'donne au fond au risque d'y aller par le fond.



Cho de Saint-François

2º édition du Festival sportif Thibault GM

C'est le temps de s'inscrire!

La 2^e édition du Festival sportif Thibault GM sera de retour les 15, 16 et 17 septembre prochains, à Montmagny, dans le secteur de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault.

Bien que les inscriptions aillent bon train, le comité organisateur encourage les athlètes amateurs à s'inscrire rapidement puisque le nombre de places disponibles dans chaque discipline est limité. Les citoyens désirant prendre part à l'évènement sans nécessairement s'inscrire à une épreuve sont quant à eux invités à réserver leurs soirées du vendredi et du samedi pour assister aux spectacles musicaux qui seront présentés gratuitement sous le chapiteau.

De belles nouveautés

Si les diverses épreuves de triathlon et les randonnées cyclistes de 50 ou de 80 km occupent une grande part de la programmation, de belles nouveautés ont été ajoutées cette année. C'est notamment le cas du tournoi à la ronde de deck hockey qui se déroulera sur trois jours et de la séance Cardio en ville du samedi à 10 h.

Mais la nouveauté qui attirera particulièrement l'attention est sans aucun doute le Challenge cross training, une activité s'inspirant du CrossFit qui se tiendra le samedi 16 septembre dès 9 h. L'épreuve non jugée comprendra quatre entraînements du jour (WOD), soit trois qui se tiendront sur le terrain multisport Laprise et un en piscine. Ils seront tous dévoilés la veille et pourront être ajustés selon le niveau et la force de chaque participant.

Et des incontournables

Au chapitre des incontournables, la marche nocturne au profit de la prévention du suicide figure assurément en tête de liste. Avec son parcours de 5 km qui sera animé et agrémenté de musique du début à la fin, cette marche donnera le coup d'envoi au festival de très belle façon.

Pour en savoir davantage sur le Festival sportif Thibault GM, les disciplines qu'il propose, les coûts d'inscription et pour s'inscrire en ligne, il suffit de visiter le festival-sportif-montmagny.com.

Rappelons que le Festival sportif Thibault GM est le fruit de l'union de deux activités sportives bien établies à Montmagny, soit la Journée pour la vie du Club Rotary et le Triathlon du Club de natation. L'édition 2017 de ce véritable happening familial se déroulera sous la présidence d'honneur de M. François-Pierre Jeffrey, directeur à la Banque Royale de Montmagny.

Source: Émilie Laurendeau Communications régionales Montmagny

Cardio Spinning Soul Cycle Je m'inscris

L'invitation vous est lancée de vous inscrire au Cardio Spinning Soul Cycle avant la prochaine session qui débute en septembre avec l'horaire suivant : lundi 11 septembre et mercredi 13 septembre à 19 heures, le samedi 16 septembre à 9 heures. Pour information : Mario Marcoux au 418-259-2454 ou au cellulaire au 418-271-0604.

🙇 par Mario Marcoux

Ça fait longtemps que vous pensez vous remettre en forme et vous hésitez. Dernièrement, vous avez fait des folies et vous vous êtes aperçue que le corps ne veut pas suivre. Ce que je vous propose est une session de Cardio Spinning Soul Cycle de septembre à décembre pour vous réapproprier votre corps et votre esprit.

Vous allez évoluer à votre rythme sans pression. Ce sera un passage tout en douceur vers un mode de vie qui comprend simplicité, confiance, dépassement de soi et plaisir. Vous apprendrez à transformer une séance d'entraînement en un moment précieux que vous vous offrirez pour vous surpasser tout en vous amusant. Et vous allez vous dire moi qui n'étais pas un sportif de nature, me voilà accro à la santé. Pour les autres, vous en voulez plus et vous êtes «top shape» et vous voulez améliorer votre cardio et maintenir vos acquis et bien ce cours est adapté pour tous les niveaux. Les cours ne visent pas juste la communauté cycliste, mais une clientèle qui veut se mettre en forme, mais autrement.

Le Cardio Spinning Soul Cycle combine le spinning et l'exercice de musculation d'une façon bien différente des années 2000-2010 . Pour ceux qui font de la course à pied, vous retrouverez cette même intensité. Le Soul Cycle trouve une façon d'intégrer la musculation dans un exercice cardio-vasculaire. Au programme : des poids, des tractions, des «sets up», des «crunchs», des «pushups», des redressements, des intervalles, des simulations, des chorégraphies amusantes et intenses et parfois relaxantes. Vous allez acquérir et développer la souplesse, la force et l'endurance.

Vous deviendrez vite accro après un mois et vous allez devenir plus intense. Vous vous laisserez aller sur le rythme de la musique. C'est comme danser sur un vélo et après quelques séances le temps de s'adapter, le «fun» prend. •



RETOUR SUR LA FOIRE AU VILLAGE:

Le 4 et 5 août dernier marquait la 2e édition de la Foire au Village. C'est grâce au comité organisateur, à nos partenaires et à nos cinquantaines de bénévoles qu'on peut confirmer déjà une troisième édition. Eh oui, en plus d'avoir eu un *FRANK* succès, nous avons fait des profits qui iront directement aux loisirs. Voici un résumé de l'événement :

VENDREDI:



Les festivités ont débuté vendredi soir à 18 h avec nul autre que notre chef Nicolas Garant et son équipe de MTY EXPRESS. C'est plus de 200 personnes qui ont pu se régaler dans les amuse-gueules et le fameux *bar à bacon*. À 20 h, le chansonnier Yanick Lavoie a fait son entrée et a été des nôtres jusqu'à minuit. *Nouveauté sous la tente :* Taureau mécanique qui en a amusé plus d'un.

SAMEDI:

12 Travaux à Frank

On était prêt à affronter la pluie, mais quelle chance nous avons eue avec seulement quelques gouttes de pluie de temps à autre pour se rafraichir et une averse pour les 5 dernières minutes des épreuves. La température parfaite pour nos 10 équipes. Les épreuves ont débuté à 8 h 30 et elles se sont terminées à 14 h avec le souque à la corde. Des épreuves qui ne demandaient pas seulement de la force physique, mais de l'agilité, de la vitesse et surtout un bon cardio pour notre parcours à obstacle « ça vaut l'détour ». Psst, pour ceux qui souhaiteraient le faire en 2018, n'ayez pas peur ça prend juste du courage. Résultat des équipes sur la 3e page.









Coin enfant



Jeux gonflables (4), maquillage, atelier de bricolage et carré de sable, les enfants s'en sont donné à cœur joie. Le tout (excepté la remorque Eliott Club) était installé dans le Centre des loisirs.



Four à pain



Nous avons la chance de compter sur deux bénévoles exceptionnels, M. Yves Laflamme et Mme Rolande Gamache, qui pour le bonheur de tous, donnent de leur temps pour faire du bon pain maison. Tous les profits réalisés grâce à la vente de pain, vont directement aux loisirs.

Loterie de la vache

La vache s'est pointée le bout du nez seulement qu'à 18 h afin de donner la chance aux vendeurs de combler tous les carreaux. Vers 19 h 30, elle a laissé tomber son cadeau sur le carreau de M. Albert Proulx qui s'est mérité une somme de 370 \$. La citation : <de redonner aux suivants> ici fonctionne à merveille puisque M. Albert Proulx fabrique les trophées, et ce, à ses frais chaque année.

Méchoui au porc

C'est à 18 h 40 que les bénévoles ont commencé à servir le repas (320x) et le tout en moins 1 h 30. Un chapiteau plein à craquer, des gens heureux et des partenaires incroyables (salade de chou du Saint-Hubert, salade de macaroni de la Boucherie Richard Morin, viande des Élevages Bonneau et la sauce de Mme Berthe Guimont). La viande qui devait être préparée et servie par M. Denis Blais (qui a été victime d'un accident) a finalement été préparée et servie par Les Élevages Bonneau. Nous souhaitons à M. Denis Blais de se remettre sur pied et nous désirons remercier M. Marcel Bonneau pour son aide.

Festivité du samedi soir

Nous avons commencé la soirée avec le dévoilement de l'équipe gagnante des 12 travaux à Frank, soit Les Delta Force. L'équipe a confirmé qu'il défendrait leur trophée pour la prochaine édition : 2018.

La soirée s'est poursuivie avec le chansonnier Samuel Bilodeau en première partie et les Pedros and The Streets à 22 h 30. Sans oublier l'entracte qui fut marqué par le concours du taureau mécanique avec trois personnalités, Renald Roy, Norbert Morin et Remi Montminy, et qui a été remporté par M. Morin.

Au final, on est fier d'avoir un tel événement dans notre beau village. Merci à tous ceux qui achètent des cartes et qui participent, on organise ces activités pour vous, alors c'est bien apprécié de nous encourager.

Un dernier merci à nos bénévoles, partenaires et commanditaires. Vous êtes INDISPENSABLES. On se donne rendez-vous le 3 et 4 août 2018



RÉSULTAT DES ÉPREUVES

Epp.	No.Eou	RANG	ÉPREUVE ÉPREUVE NOM ÉQUIPE	POINTAGE MOYEN	PREMOSTO	CODEM	QUESTION	ST.E. BALENTE A	A Vos	ENLIGHT	JTE REPLA	LA FOLL	CA VAUT	PASSE-MO.	LA BROWET	Soudue A La Conne
12	3	1	LES DELTA FORCE	124,0	11	12	10	11	9	12	12	7	10	12	12	6
12	1	2	LES POISSONS DE L'ENFER	109,0	9	8	12	10	10	10	4	8	11	10	11	6
12	10	3	LES RETARDATAIRES	105,0	6	11	11	6	7	11	6	10	12	11	6	8
12	5	4	LES POMPIERS	94,0	12	11	8	5	4	7	5	4	7	9	10	12
12	4	5	LES MELTINGS POT	93,0	10	9	4	8	9	9	10	12	6	3	7	6
12	8	6	LES P'TITS PIQUETS	88,0	4	7	9	12	5	3	7	7	9	8	9	8
12	9	7	OLD TIMER	86,0	8	6	7	9	3	8	8	4	8	7	8	10
12	7	8	FISET ET SES CHEVRES	74,0	3	4	6	7	11	6	11	7	4	4	5	6
12	6	8	LE RANCH A POLO	74,0	7	5	3	3	12	5	9	11	3	5	3	8
12	2	10	SQUAD DRUNK	60,0	5	3	5	4	6	4	3	9	5	6	4	6

	# ÉPREUVE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
NO.ÉQUIPE	NOM ÉPREUVE NOM ÉQUIPE	PRENDS TON RANG	GODENDART	QUESTION D'ÉQUILIBRE	ALERTE A ST. FRANCE	À VOS MARTEAUX	ENLIGNE. TOÉ	LA EACE	LA FOUILLE	ÇA VAUT LE DÉTOUR	PASSE-MOI LA BALLE	LA BROUETTE À GAPA	SouguE À LA Coen	
		(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(MINUTES)	(RANG)	
1	LES POISSONS DE L'ENFER	10,25	1,37	8,08	8,36	9,33	8,49	6,58	28,02	10,23	6,55	5,49	6	
2	SQUAD DRUNK	14,33	2,27	12,53	11,73	10,30	15,59	7,08	26,15	14,36	7,55	9,24	6	
3	LES DELTA FORCE	9,18	1,05	9,06	7,90	9,38	7,58	4,46	30,00	11,10	6,33	5,38	6	
4	LES MELTINGS POT	9,57	1,36	13,18	9,76	9,38	10,32	5,29	9,56	14,27	8,14	6,45	6	
5	LES POMPIERS	8,00	1,31	9,56	10,48	15,00	12,07	6,47	32,00	12,48	6,56	5,58	12	
6	LE RANCH A POLO	13,14	1,73	13,30	12,47	6,04	14,33	5,52	18,41	16,51	8,00	11,54	8	
7	FISET ET SES CHEVRES	17,25	2,03	12,18	10,11	8,24	12,19	5,28	30,00	14,39	8,11	8,19	6	
8	LES P'TITS PIQUETS	16,32	1,39	9,33	6,09	11,16	17,34	6,12	30,00	11,49	7,25	6,38	æ	
9	OLD TIMER	11,24	1,47	10,20	8,69	17,08	10,38	6,06	32,00	12,08	7,50	6,41	10	
10	LES RETARDATAIRES	13,38	1,31	9,02	10,28	9,40	8,10	6,29	26,13	10,18	6,45	7,33	8	

MERCI À NOS COMMANDITAIRES







Desjardins

Caisse de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer







Norbert Morin Député Côte-du-Sud





































Carrière Rive-Sud

Doctor Simon Morin Menuiserie Albert Proulx

Philias Blais et Fils

Décor Mercier



OFFRE D'EMPLOI

Animateur – animatrice au local des jeunes

Descriptions: Le local des jeunes est un emplacement situé au sous-sol du centre des loisirs où se rassemblent les jeunes âgés de 8 à 14 ans. Sous la responsabilité de la coordonnatrice des loisirs, la personne en poste devra:

- Assurer la sécurité des jeunes et le bon fonctionnement du local.
- Accueillir les jeunes, organiser et animer des activités.
- Assurer la propreté des lieux
- Responsable de la vente des items du magasin.

Aptitudes recherchées :

- Responsable
- Dynamisme
- Aimer travailler avec les jeunes/ados
- Débrouillardise
- Créativité

Exigences et conditions de travail :

- Minimum 16 ans, idéalement 18 ans et plus.
- Salaire minimum
- Études ou expériences avec l'animation représentent un atout.
- Entrée en poste à la mi-septembre jusqu'à la fin mars.
- Disponible le vendredi ET/OU samedi soir.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 6 septembre 2017 à l'attention de Véronique Noël.

Par courriel: loisirst-frs@videotron.ca

Par la poste : 567, Chemin Saint-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 3A0

Par télécopie : 418-259-2056



CAMP DE JOUR

Un merci spécial à la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud d'avoir payé les chandails pour tous les enfants ainsi que la formation des animateurs.

Nous tenons également à remercier la *Pharmacie* Vincent Lamonde Boulet d'avoir mis nos trousses de premiers soins à jour.





Objets perdus:

Le sac d'objets perdus du camp de jour est au bureau municipal. Nous vous invitons à venir récupérer vos casquettes, boites à lunch et autres). Notez que vous avez jusqu'au 13 septembre sinon le sac sera donné au comptoir d'entraide.

Voici quelques clichés de cet été :













L'équipe gagnante 2017: Les Delta Force



Des belles miches de pain servies par Sandra Proulx.



Reportage-photos: Jean Dominique Rousseau





Dix équipes ont participé aux épreuves. Malheursement, deux équipes manquent à l'appel sur les photos: Les P'tits piquets et Les Retardataires.

Les Old Timer



Les Squad Drunk

Les Delta Force









Fiset et ses chèvres





Le Ranch à Polo **Les Pompiers**

Les Meltings Pot

2 0 1 7

Au fil des jours



•

•

• • • •

D

 \mathbf{E}

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 juillet 2017, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, madame Huguette Blais, messieurs Patrick Laliberté, Richard Fiset, Fabien Gagnon et Marcel Bonneau, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénald Roy Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau APPUYÉ par madame Huguette Blais ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 JUIN 2017

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 juin 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 juin 2017 soit accepté tel que déposé.

LISTE DES REVENUS DE JUIN 2017

Bac récupération	90,00
Bar	
Commandite foire au village	
Cours natation	
Déneigement rue du Rocher	213,50
FADOQ- Berthe Guimont (don cuisine)	2000,00
Fax	
Fête de la pêche (vente hot dogs)	
Fonds SST	
Inscription Camp de jour	12900,16
Location balai rue	
Loyers	2875,00
MMQ (ristourne)	7862,00
Permis	
Pourboires (Fête de la Pêche)	64,80
Sub. Foire au village (Gouv. Norbert Morin)	
TOTAL	

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2017

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de juillet 2017

Aquatech, opération usine et ass. mai 2017	11276,45
Emco, matériel aqueduc	
Hetek solution inc, vérification Usine (taxes)	56,91
Proludik, dépôt location taureau mécanique (Foire au village)	810,00
Contrôles Laurentide, ozone dissout (Usine)	379,69
Stéphanie Ouellet, remb. facture Camp de jour	154,31
Hydro-Québec,	
Caserne incendie 678,68	

yaro Quebee,	
Caserne incendie	678,68
Garage	936,42
Enseigne 4- chemins	29,29
Poste ass. Morigeau	

		Parc Olivier Tremblay	
		Éclairage public	
M		2, 5° rue Est	
		Pav. Bédard	
U		M. Paroisse	
N.T		Poste Ass. Village	
N		Centre des Loisirs	
•		Compteur d'eau St-Pierre	
I		Poste surpresseur St-Pierre	
		Usine d'eau potable	4.440.50
C		Pav. Bédard log. 528	14110,53
T		Vidéotron	
I		Bureau municipal 270,14	
D		Surpresseur St-Pierre 32,66 Usine eau potable 100,63	
P		Garage 98,14	
A		Loisirs	638.76
A		Bell Mobilité, IPhone Loisirs, bureau, garage	030,70
T		Visa,	
L		Frais bancaire 60,00	
T		Registre exploitant véhicules	
I		Foire au village	
T		Fête de la pêche	426,06
1		Ministre Revenu Québec, remise juin 2017	
É		Revenu Canada, remise de juin 2017	
		CARRA, remise de juin 2017	
		La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher juillet 2017	
		Sylvain Lemieux, remb. cellulaire juin 2017	
D		MonBuro, 2 caisses papier	
D		Transport Adapté Vieux Quai, transport mai 2017	
\mathbf{E}		MRC de Montmagny, collecte tonnage mai 2017	11276 45
		Aquatech, opération usine eau potable et usée juin 2017	
		Weed man, fertilisation	
		Garage Claude Albert, conteneurs Garage	
S		Produits sanitaires Unique inc, chlore Usine eau potable	
	•	Pyro Sécur, recharge cylindre d'air Service incendie	
\mathbf{A}		Ville Montmagny, remplissage bouteille d'air Service incendie	
_		Réal Huot, boîte de service (Aqueduc)	
I		Wurth, attache de câble, lunettes de sécurité, etc Garage	199,93
* T		MDM Publicité, coroplaste	
N		Groupe Conseil IDC, service informatique Atelier niveau 1	
TT.		Air liquide, cylindre oxygène	145,26
I		Plomberie Chauffage D. Roy LYVA, appel de services problème	
		d'odeur et diverses réparations M. Paroisse, Pav. Bédard	
•		Service réparation JP, matériel équipements	
T		Régie gestion Mauricie, enfouissement mai 2017	8238,72
F		Service entretien Paysager Daniel Ross, 1 ^{er} versement tonte pelouse	950 11
D		Carrières Rive-Sud, 43,36 tm gravier	
R		ABA Construction, réparation cheminée Garage municipal.	
A		ABA Construction, reparation enerminee Garage manierpa	
A		Aquam, vestes de sauvetage	
N		MRC Montmagny, entente inspecteur intermunicipale	
14		Les entreprises JR Morin, travaux pavage divers endroits	
\mathbf{C}		Page Jaunes, publicité	
3		Journal l'Oie Blanche, publicité offre emploi	170,16
\mathbf{O}		René Samson inc, travaux cuisine Loisirs	
J		Garage Claude Albert, conteneurs Garage	
I		Ciment Québec inc, 27,44 tm à 12\$ sable (Terrain volleyball)	
•		Abrasif JMB inc, meule 16 Garage	
S		Praxair, 2155 m3 à .3142 oxygène Usine eau potable	
~		FQM, envoi Dicom (eau potable, eau usée, divers)	480,52
		Ville de Montmagny,	

		location terrain multisport		
3. #		Assistance pompiers, citerne	370,68	634,68
M		MDM Publicité		
T T		réimpression vinyle enseigne bureau municipal		
U		chandails Camp de jour	853,83	895,22
TA.T		Laurent Bouffard sport, matériel piscine		726,46
N		Construction SRB, sciage trottoir et bordure béton		398,39
T		MonBuro,	107.15	
I		contrat service photocopieur		
\mathbf{C}		bureau technicienne loisirs		867 71
		Municipalité St-Raphaël, entraide pompiers		
T		Aéro feu, mousse Caserne incendie		
1		Echo St-François, publicité		
D		St-François pharma, eau déminéralisée		
1		Pagenet, téléavertisseurs		
A		Canadian Tire, outillage Garage		
A		Véolia, Usine eau potable		
T.		Garage Claude Albert, conteneurs Garage		556,71
L		Unibéton, 15,51 tm à 5,15\$ sable		91,84
I		Les Éditions Juridiques FD, mise à jour Lois municipales	77,70	
1		Monyvill,		
\mathbf{T}		2hrs location compacteur à 50\$		
	_	5½ hrs camion à 76\$		
É		7¾ hrs pelle à 81\$		1262.22
		Compost embellissement		
		Laurent Bouffard Sports, bottes cuissardes (Garage)		
_		Fortin Sécurité Médic, gants, manteau pluie (Garage) Les Entreprises Gilbert Cloutier, location perceuse, mèche		120.12
D		Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre		24 50
-		Dépanneur Servi-Express, essence, bières et verres plastiques		
\mathbf{E}		Pièces d'Autos GGM, pièces équipements		
		Arianne Fortin, remb. facture Piscine		
		Agat Laboratoire, analyses eau potable et usée		
C		Stelem, ensemble pour gel de tuyau		
S		Les Constructions HDF, planage d'asphalte		
•		Bibliothèque du Rocher, contribution municipale		
A		Mon Buro, encre imprimante (Camp de jour)		191,04
T		La Coop. Rivière du Sud, matériel divers		
I		Usine d'eau potable		
N		Pavillon Bédard	,	
1		Maison Paroisse		
\mathbf{T}		PiscineÉgout	,	
1		Loisirs		
•		Voirie	,	2329 17
		Véronique Noël, remboursement. factures Foire au village,		202>,17
\mathbf{F}		Canton 600 et frais déplacement 149 km à 0,43		2747,19
•		Transport Martin Simard, remb. service vidanges 6 mois		
R		Aurèle Gendron, fauchage des chemins		1034,78
		Arrêt Stop, essence et fourniture pompiers		
\mathbf{A}		Weed Man, contrôle mauvaises herbes et végétation		
- -		Supérieur Propane, location cylindre		
N		Service Sanitaire L. Harton, nettoyage station pompage		
		9196-4056 Québec inc., location toilette chimique Canton 600		
Ç		Hewitt, pièce équipement		
•		Philias Blais & Fils,		00,1/
U		13½ hrs pelle Hitachi	110.00	
T		Transport		
1		15,51 tonnes sable		2085.05
C		École La Francolière, remb. transport noir et or		
5		TOTAL		
		Je soussigné, Rémi Montminy, directeur-général et secrétaire-trésorier de la M	Iunicipalité de Saint-François-	-de-la-Rivière-du-

D \mathbf{E} •

•

•

•

•

S

M

Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

TRANSFÈRE DE FONDS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE DU SUD

La Municipalité a une politique de remboursement de taxes foncières pour les nouvelles constructions sur son territoire.

Les remboursements accordés fonctionnent comme suit :

1e année	100%
2e année	75%
3º année	50%

La Municipalité n'ayant pas le droit d'elle-même de rembourser des taxes, elle a dû créer la Société de développement de la Rivière-du-Sud. Vous comprendrez par contre que pour être en mesure d'effectuer lesdits remboursements, la Société doit avoir les fonds nécessaires, ce qu'elle n'a pas à ce jour.

Est-ce que la Municipalité accepte de transférer 10 000,00\$ à la Société pour qu'elle soit en mesure d'effectuer les remboursements ?

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est engagée auprès des propriétaires de nouvelles résidences de son territoire à rembourser les taxes foncières des trois (3) premières années de la construction suivant les pourcentages préétablis ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a créé la Société de développement pour qu'elle puisse rembourser les taxes aux citoyens touchés par ce programme puisque la Municipalité n'a pas le droit de le faire elle-même;

ATTENDU QUE la Société de développement de la Rivière du Sud n'a pas les fonds nécessaires pour pouvoir procéder au remboursement des taxes visées;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de procéder à un virement de 10 000.00\$ du compte de la Municipalité à celui de le Société de développement de la Rivière du Sud.

QUE madame Linda Guimont, directrice adjointe de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soient autorisés à effectuer le transfert du compte de la Municipalité à celui de la Société de développement.

REMBOURSEMENT DU MAPAQ (À TITRE INFORMATIF)

La Municipalité a reçu, au début mai, le remboursement du MAPAQ pour les taxes foncières 2017. Cette année, le montant du remboursement s'élève à 460 020,67\$.

PROGRAMME RÉNORÉGION (À TITRE INFORMATIF)

La MRC de Montmagny informe la Municipalité que le programme RénoRégion (PRR) revient pour l'année 2017. Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu qui ont une propriété qui nécessite certaines réparations.

Pour être admissible à ce programme, les demandant doivent :

- -être propriétaire-occupant ;
- - être citoyen canadien ou résidant permanent ;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région ;
- être propriétaire d'un bâtiment dont la valeur, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la Municipalité ou la MRC. Cette valeur ne peut dépasser 100 000\$.

La subvention par logement peut atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000\$. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000\$ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures, lesquelles seront identifiées par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

Une fois la candidature déposée, même si votre projet n'est pas retenu, il demeure dans la liste d'attente. À titre informatif, il n'y a actuellement aucun projet admissible pour la Municipalité de St-François en attente, donc les chances sont bonnes que le vôtre le soit.

Vous pouvez vous procurer le formulaire de demande d'aide au bureau municipal.

QUOTE-PART DE ST-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD POUR LES COÛTS D'OPÉRA-TION POUR L'EAU POTABLE DE DÉCEMBRE 2016 À MAI 2017 INCLUSIVEMENT (À

TITRE INFORMATIF)

S

D

E

M

Depuis 2012, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud facture deux fois par année les coûts d'opération de l'eau potable à St-Pierre.

À l'article 11 de l'entente sur l'eau potable, il est dit ceci: «Les coûts d'opération et d'exploitation du système intermunicipal d'alimentation en eau potable, lesquels comprennent notamment la main-d'œuvre, le chauffage, l'électricité, les assurances, l'administration, les produits chimiques, les frais de laboratoire, l'entretien et les réparations sont répartis entre les parties à la présente, au prorata de leur consommation réelle respective.»

Production d'eau potable sur 6 mois

Décembre 2016	34	215
Janvier 2017	34	302
Février 2017	28	154
Mars 2017	31	274
Avril 2017	33	212
Mai 2017	34	949

La consommation de St-Pierre est de: 81 344m³, soit 41,5% La consommation de St-François est de: 114 762 m³, soit 58,5%

Les dépenses réelles à l'usine d'eau potable selon les extraits de rapport budgétaire qui couvrent la période de décembre 2016 à mai 2017 sont:

196 106 mètres cubes

Décembre 2016......31 583\$

TOTAL:

138 907\$

Dépenses d'opération de décembre 2016 à mai 2017

138 907 x 41,5% = **57 646**\$

Frais d'administration de décembre 2016 à mai 2017

 $(138\ 907\ x\ 1,5\%)\ x\ 41,5\% = 865$ \$

Donc, le montant total dû par St-Pierre pour la période du 1er décembre 2016 au 31 mai 2017 est de: 58 511\$

COLORIMÈTRE DR900 POUR L'USINE D'EAU POTABLE

Le colorimètre DR900 de l'usine de filtration de l'eau potable qui sert à mesurer les quantités de chlore et d'autres produits dans l'eau ne fonctionne plus. À titre informatif, il était en service depuis les débuts de l'usine, il a donc fonctionné durant plusieurs années et est arrivé à bout d'âge.

Cet instrument de mesure est nécessaire au bon maintien de la qualité de l'eau. Les techniciens en place ne peuvent pas seulement se fier à leurs impressions. On ne peut jouer ainsi avec la qualité de l'eau ainsi que la santé des gens.

Un seul fournisseur vend ce genre d'équipement et c'est la firme Véolia. Le coût pour un système neuf est de 2 145,60\$ avant taxes.

ATTENDU QUE cet appareil est nécessaire au bon fonctionnement de l'usine de filtration de l'eau potable;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau potable ne peut être prise à la légère et qu'il est impossible d'effectuer les mêmes mesures à l'œil nu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise monsieur Rémi Montminy, directeur général, à procéder à l'achat du Colorimètre de remplacement.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE L'EXACTITU-DE DES DÉBITMÈTRES

La firme Asisto soumet à la Municipalité une offre de services pour la vérification de l'exactitude des équipements de mesures de débit d'eau potable. Le MDDELCC et le MAMOT nous exige de faire ces vérifications à

S

I

0

D

 \mathbf{E}

M

toutes les années. À titre informatif, c'est la firme Asisto qui a fait l'étude l'an dernier.

Nous avions reçu un peu plus tôt cette année une offre d'Asisto et nous ne comprenions pas quelques points et surtout, pourquoi le prix avait autant augmenté puisqu'il nous demandait 1 506\$ au lieu de 950\$ en 2016. À ces montants s'ajoutent bien sûr les taxes. Le directeur a donc demandé des explications du soumissionnaire, ce qui s'est avéré très ardu. Nous avons aussi tenté de demander des offres de services à d'autres firmes, mais aucune réponse de leurs parts n'a suivi.

Suite à ces discussions avec Asisto, ils ont accepté de revoir leur prix à la baisse. L'offre de services est maintenant de 1 226\$ taxe en sus pour la vérification de nos équipements.

ATTENDU QUE la Municipalité est obligée par la loi de procéder à cette vérification une fois l'an;

ATTENDU QUE l'offre de la firme Assisto semble raisonnable et répond aux exigences de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas reçu d'autre offre de service à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise Rémi Montminy, Directeur général, à signer l'entente de service avec la firme Assisto.

L'ÉLAN COLLECTIF, PROJET DE GESTION DES VÊTEMENTS USAGÉS (À TITRE INFORMATIF)

Pour le bien de l'environnement et de la communauté, la MRC offre maintenant un nouveau service de collecte de textile. Ils ont, dans toutes les municipalités de la MRC, placé des conteneurs pour la disposition des tissus. Ici, à St-François, ils ont placé le conteneur en question sur le côté Est du Centre des loisirs. Prendre note que le conteneur de l'Entraide Diabétique situé au garage municipal sera enlevé pour ne pas diluer la récupération.

Suite à des études, la MRC a jugé que les retombées monétaires de ce type de récupération devaient revenir aux organismes municipaux et non dans les poches des autres organismes.

La MRC invite les citoyens à d'abord aller porter leurs vêtements démodés aux friperies locales, comptoir d'entraides, etc. Si ces ressources ne sont pas accessibles ou encore si les vêtements et textiles sont trop usés, vous pouvez en disposer dans les conteneurs de l'Élan Collectif.

Vous trouverez plus d'information dans les journaux locaux.

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

La MRC compte 4 municipalités sur son territoire qui ont des OHM et le Gouvernement du Québec l'empresse de procéder à la restructuration de ceux-ci. Cette restructuration a pour but d'offrir une meilleure offre de logement par une meilleure gestion du parc de logement et une plus grande mobilité, d'améliorer les services offerts par une meilleure accessibilité et la permanence des services. Cette restructuration a aussi pour but d'intégrer la participation des locataires à la gestion de leur milieu de vie.

Bien sûr, une telle restructuration ne peut se faire sans préparation et consultation. Pour ce faire, la MRC a décidé de créer un comité de transition et de concertation (CTC). Sur ce comité, il doit y avoir, 2 représentants de chaque OHM et un représentant par municipalité touchée.

Il faut donc procéder par résolution pour le choix de la personne qui va siéger au CTC. Cette personne peut être un élu ou un employé municipal.

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir un représentant au comité de transition et de consultation pour la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le Directeur général, Rémi Montminy, a assisté à la première rencontre eu CTC;

ATTENDU QU'Il serait préférable de toujours avoir la même personne au comité de transition et de concertation pour qu'elle connaisse bien le dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne M. Rémi Montminy, Directeur général, à titre de représentent de la Municipalité au sein du comité de transition et de concertation (CTC).

ADOPTION DU PROJET DE LOI NO-122 (À TITRE INFORMATIF)

À la séance régulière du 5 juin dernier, la Municipalité, par voie de résolution, avait demandé au gouvernement d'adopter le projet de loi NO-122 avant les prochaines élections.

M

U

•

•

Septembre 2017

La réponse fut très rapide puisque nous avons reçu l'annonce que le projet de loi NO-122 avait été adopté par le gouvernement. Ce projet de loi a pour but, entre autres, de donner plus d'autonomie et de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC. Il y a aussi d'autres changements qui viendront avec cette loi, mais l'information entre au compte-goutte.

DEMANDE D'UN CITOYEN CONCERNANT LE RÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE ST-FRANÇOIS. (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, une demande d'un citoyen, pour que les accotements de la Montée St-François, entre le 4 chemins et Berthier-sur-Mer soient asphaltés. Il place cette demande pour la sécurité des cyclistes expérimentés et moins expérimentés.

La Municipalité comprend la demande et l'appuie, mais n'a pas de pouvoir sur cette route puisqu'elle appartient au ministère. Nous avons donc invité le citoyen à placer sa demande auprès de notre député, M. Norbert Morin. Nous invitons ceux qui appuient cette demande à faire de même pour ajouter du poids à cette requête.

RAPPORT D'INSPECTION THERMOGRAPHIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE LA MUNICIPALITÉ.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a demandé un rapport d'inspection thermographique sur les installations électriques de la Municipalité. Bien entendu, certaines installations ont de l'âge et demanderait de l'entretien ou des modifications. Il y a même à la piscine et dans la salle des fêtes 2 panneaux électriques qui doivent être changés.

Le directeur a remis une copie du rapport à notre électricien pour qu'il puisse lui faire une soumission pour les modifications demandées suite à l'inspection. L'entrepreneur électrique, René Samson Inc, est en mesure de mettre aux normes exigées les équipements pour la somme de 2 455,00\$ avant taxes.

CONSIDÉRANT QUE certaines installations électriques demandent de l'entretien, des modifications et même, des reconstructions;

CONSIDÉRANT QUE les lacunes constatées par la vérification peuvent être dangereuses pour la sécurité des gens et des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur électrique, René Samson inc, connaît bien nos installations pour y avoir souvent travaillé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de René Samson inc pour la mise à jour des équipements électriques ciblés par la vérification.

PLATE-FORME INTERNET POUR LES INSCRIPTIONS LOISIRS (QIDIGO).

La technologie maintenant accessible du bout des doigts en tout temps et tous lieux, les gens veulent procéder à leurs inscriptions quand bon leur semble. Le site web de la Municipalité n'est pas conçu pour être bien accessible et convivial sur les portables. Les utilisateurs ne peuvent pas non plus effectuer leur paiement d'inscription sur notre site.

Dans le but de faciliter les démarches d'inscription et par le fait même, créer une certaine rétention des participants aux activités, la coordonnatrice en loisirs demande à la Municipalité d'adhérer à la plate-forme internet Qidigo. En plus de faciliter la tâche des inscrits, cet outil permettra de sauver beaucoup de temps puisqu'il produit directement les factures et les états de compte, il tient aussi à jour des listes d'inscription par évènements ce que Véronique devait faire manuellement, etc.

Bien sûr, ce genre d'outil n'est pas gratuit. Pour un contrat de 3 ans, il en coûte 3% des coûts d'inscription à la Municipalité. À titre informatif, si nous avions utilisé ce service l'an dernier, il nous en aurait coûté 900 \$ environ.

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la Municipalité n'a pas été conçu pour pouvoir faire ce genre de transaction;

CONSIDÉRANT QUE modifier le site de la Municipalité serait beaucoup plus coûteux que l'adhésion à cette plateforme et que les fonds nécessaires à cette modification n'ont pas été budgétés;

CONSIDÉRANT QU'une telle plateforme facilite grandement les démarches des citoyens et par le fait même, des employés de bureau;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le direc-

A N Ç O I S •

•

•

•

•

I

D

 \mathbf{E}

M

teur à signer l'entente de service entre la plateforme Qidigo et la Municipalité si elle est conforme à l'offre faite au départ.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (À TITRE INFORMATIF)

Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports nous informe que la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud va recevoir une aide financière maximale de 50 000.00\$ échelonnée sur trois (3) années budgétaires pour l'entretien de certains tronçons. La façon de verser la somme sera 20 000\$ pour l'exercice 2017-2018, 20 000\$ pour 2018-2019 et un dernier versement de 10 000\$ en 2019-2020.

FORMATION PRÉPOSÉE À L'AQUEDUC (P6B) POUR NOTRE EMPLOYÉ SYLVAIN LEMIEUX

Pour être en mesure d'effectuer l'installation, les réparations et l'entretien du réseau souterrain des conduites d'aqueduc, la Municipalité doit avoir au moins une personne formée sur place lors des travaux. Jusqu'à présent, nous avons notre responsable des travaux publics, M. François Morin, qui détient cette formation.

Lorsque M. Morin est absent du travail ou en vacances, nous ne pourrions pas légalement être en mesure d'effectuer des travaux sur le réseau. Malheureusement, les bris d'aqueduc ne prennent pas rendez-vous avant de se pointer le bout du nez. Donc, dans le but de ne pas se faire prendre au dépourvu, la Municipalité aurait à gagner d'avoir 2 personnes habilitées à faire les travaux. Nous avons discuté avec M. Sylvain Lemieux, un des employés des travaux publics, s'il était intéressé à aller suivre cette formation, ce qu'il a accepté sur-le-champ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est obligée par la loi d'avoir un employé formé (P6B) présent sur chaque travail lié au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE notre responsable des travaux publics, M. François Morin, doit s'absenter à l'occasion pour différente raison et qu'à ce moment, il n'y a pas de personne formé sur place telle que l'exige la loi;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Lemieux est un bon élément pour nous et qu'il a le désir d'accroître ces connaissances;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de faire former M. Sylvain Lemieux pour la qualification P6B.

QUE le directeur trouve une date de formation disponible et que la Municipalité en défraie totalement les coûts.

MISE AU POINT POUR LA CUEILLETTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLA-BLES (À TITRE INFORMATIF)

Vendredi dernier soit le 30 juin, la collecte des déchets n'a pas été faite comme prévu. Bien sûr, nous n'avons pas tardé à recevoir des appels pour nous informer de cette situation. Depuis les débuts du Groupe Gaudreau en janvier dernier, il y a eu quelques irritants de ce genre.

Le directeur a fait parvenir un courriel samedi matin au Groupe Gaudreau qui les informait des problématiques vécues et qui demandait des explications. Tôt lundi matin, nous avons reçu une réponse de madame Champeau qui s'est présentée à nous comme la nouvelle responsable de notre région. Ce qu'elle nous disait, en résumé, c'est qu'ils auraient fait passer un camion jeudi matin dernier, mais vu qu'il n'y avait pas de bac au chemin, ils ont rebroussé chemin. Un peu avant le congé pour la St-Jean-Baptise, un employé de la firme avait contacté le directeur pour connaître l'horaire des cueillettes que la Municipalité avait donné à ces citoyens et à ce moment, ils ont été informés que les cueillettes devaient se faire quand même les vendredis.

Parmi les problèmes soulevés, il y a le grand manque de communication entre la firme et les clients. Le directeur a laissé entendre à madame Champeau que la balle était dans leur camp et qu'ils ne pouvaient que s'améliorer parce que c'était difficile de faire pire.

OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURE DU NIVEAU DES BOUES AUX ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Une fois l'an, la Municipalité doit faire mesurer le niveau des boues dans les étangs d'épuration des eaux usées.

La firme Tekno a déposé une offre de service à ce sujet. Pour le déplacement, les mesures ainsi que le rapport, il en coûterait 1 075.00\$ taxes en sus, à la Municipalité. À titre informatif, c'est la même firme qui effectue cette opération depuis quelques années.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est obligée par la loi de faire ces mesures une fois l'an; CONSIDÉRANT QUE la dernière mesure remonte à l'an passé;

•

•

•

•

•

S

CONSIDÉRANT QUE la firme Tekno se sert de moyen technologique pour effectuer les mesures ce qui rend les données plus précises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de Tekno pour la mesure des niveaux de boues dans les étangs d'épuration des eaux usées.

Que le directeur général, M. Rémi Montminy, soit autorisé à signer l'entente entre les deux parties.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) On demande plus d'information sur le projet de loi No-122 : Nous n'avons pas toutes les informations pour le moment, des changements que ce projet de loi va apporter aux municipalités. Un résumé sera fait en temps et lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau APPUYÉ par madame Huguette Blais ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 28.

Adopté unanimement

Rénald Roy, maire

Rémi Montminy, directeur général

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance extraordinaire des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial tenu le lundi 31 juillet 2017, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, madame Huguette Blais, messieurs Patrick Laliberté, Fabien Gagnon et Marcel Bonneau, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénald Roy Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon APPUYÉ par madame Huguette Blais ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

DÉROGATIONS MINEURES

1^{re} demande

C'est pour le lotissement d'un terrain en deux (2) parties sur le lot : 3 475 669.

Une fois le terrain scindé en deux (2), les parties auront 2 500 m² chacune.

Le site concerné se situe dans le bois du chemin des Prairies Ouest.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le lundi 17 juillet 2017 pour discuter de cette demande. Après étude du dossier, le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande telle quelle. Par contre, il tient aussi à faire comprendre aux propriétaires qu'avec seulement 2 500m², il sera difficile, voire impossible, de faire un agrandissement des bâtiments existants ou d'en ajouter un autre.

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a accepté de reconnaître ces bâtiments comme légaux sur un territoire agricole et qu'ils donnent leurs avals au projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie restante de 2 500m² n'est pas beaucoup plus petite que celle

demandée normalement de 3 000m²;

CONSIDÉRANT QU'une fois morcelée, la superficie restante des terrains est suffisamment grande pour l'implantation d'installation septique sur chacune d'elle;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont avisés et conscients qu'avec cette superficie, il sera compliqué, voire impossible, de faire un agrandissement ou ajouter un bâtiment sur ces lots ;

PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de lotissement des propriétaires pour le lot 3 475 669. Que le terrain soit scindé en deux parties égales de 2 500 m².

2e demande

D

 \mathbf{E}

M

C'est pour la construction d'un immeuble comprenant 4 logements dont au moins un à des fins commerciales sur le lot 3 476 361.

L'adresse du site concerné est le 519, chemin Saint-François Ouest.

Le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le lundi 17 juillet 2017. Dans ce dossier, il faut savoir qu'en plus des marges avant et arrière dérogatoires du bâtiment, la nouvelle construction fera face à la première Avenue. Le côté de l'immeuble qui donnera sur le chemin Saint-François Ouest aura environ 12 mètres de long par un peu plus de 7 mètres de haut. De plus, cette face du bâtiment sera à 4,85 m de la rue ce qui n'est vraiment pas loin compte tenu des dimensions de ce mur.

Donc, après étude de ce dossier, le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation en ce qui a trait aux marges. Par contre, dans le but de conserver une harmonie visuelle, le comité se garde un droit de revoir le projet suite à la réception des plans d'architecte pour ce qui est du côté du bâtiment qui donnera sur le chemin St-François; puisque pour l'instant, ce qu'indiquent les documents que nous avons, leur laisse croire à un grand mur sans cachet qui n'aiderait en rien au maintien de l'équilibre architectural du cœur du village.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil Municipal d'accepter les marges dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est conscient que le côté du bâtiment qui va donner sur le chemin St-François doit avoir un certain cachet pour maintenir l'équilibre architectural du cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à nous faire parvenir les plans d'ingénieur et d'architecte avant l'émission du permis de construction ;

> PROPOSÉ par madame Huguette Blais APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que la marge avant soit de 7,46 m alors que la loi demande 12 m et que la marge arrière passe à 3,5 m alors que la norme est de 8 m pour la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel locatif sur le lot 3 475 669.

3^e demande

C'est pour l'agrandissement d'une remise sur le lot : 3 476 267.

La dimension actuelle du bâtiment est de 13,84 m².

Les dimensions de la marge arrière donnent place à une remise de 21,51 m².

Le propriétaire veut doubler la superficie actuelle ce qui donnerait un bâtiment de 27,68 m²

L'adresse du site concerné est le 158, chemin Morigeau.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le lundi 17 juillet 2017 pour discuter de cette demande. Après étude du dossier, le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande puisque ce n'est pas un problème de superficie de terrain qui cause cette dérogation, mais plutôt la résidence qui a été construite profondément sur le terrain, ce qui laisse bien peu de marge arrière.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil Municipal d'accepter cette demande dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, ce n'est pas un problème de superficie de terrain, mais plutôt que la maison a été construite profondément, ce qui laisse peu de cours arrière pour le bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QU'aucun voisin ne sera brimé par cet agrandissement :

PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

M

accepte que la superficie du bâtiment accessoire sur le lot 3 476 267 passe de 13,84 m² à 27,68 m².

RÉFECTION DES PORTES ET FENÊTRES DU PAVILLON PIERRE-LAURENT BÉDARD

Au point #5 de la réunion de juin dernier, le directeur avisait le Conseil des prix des soumissionnaires pour l'appel d'offres lancé pour la réfection des portes et fenêtres du Pavillon Pierre-Laurent Bédard. Le soumissionnaire le plus bas, Construction Couture et Tanguay, a soumissionné pour les travaux mentionnés selon les devis et addendas à 66 710,00\$ avant taxes.

Le Pavillon Pierre-Laurent Bédard faisant partie du site patrimonial, la Municipalité a droit à une subvention de 40%. Dans ce dossier, ce qui l'a fait traîner en longueur, c'est que les coûts initiaux avaient été estimés, par l'architecte, à 30 125\$ ce qui est nettement sous les prix réels. La subvention avait été autorisée par le ministère de la Culture et des Communications sur l'estimation initiale et donnait à la Municipalité 12 200\$.

Le directeur a envoyé une lettre au ministère pour leur démontrer, avec les résultats du dernier appel d'offres, que les coûts estimés du départ ainsi que l'aide financière étaient bien en deçà des prix du marché et que la Municipalité avait besoin de plus d'aide pour être en mesure d'effectuer lesdits travaux. Nous leur avons demandé de calculer le 40% d'aide financière sur le montant le plus bas des soumissions.

Dans les dernières semaines, nous avons reçu la réponse du ministère à notre demande. Étant donné que nous avons prouvé qu'il était impossible de faire exécuter les travaux aux coûts estimés du départ, ils ont accepté de revoir à la hausse le montant de l'aide financière. En plus du 12 200\$, ils vont nous verser 16 600\$ de plus ce qui porte donc la subvention à 28 800\$. La Municipalité doit donc faire exécuter les travaux.

Pour ce faire, nous devons, par voie de résolution, accepter l'offre de Construction Couture et Tanguay au montant de 66 710,15\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres du Pavillon Pierre-Laurent Bédard ont grand besoin de réfection pour le bien-être et le confort de ces locataires;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications ont accepté de revoir à la hausse le montant de l'aide financière, ce qui nous donne donc 28 800\$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité c'est engagée à faire exécuter les travaux cette année sans faute;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Construction Couture et Tanguay de 66 710\$ avant taxes répondre aux devis et addendas ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Couture et Tanguay inc sont prêts à débuter les travaux le 14 août 2017 et s'engagent à les terminer avant la saison froide de la même année ;

PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de la firme Construction Couture et Tanguay inc. Que le Maire ainsi que le directeur général soit autorisés à signer les documents.

CORRESPONDANCE

- Les élus reçoivent une copie de la lettre du ministère de la Culture et des Communications au sujet de la subvention pour le Pavillon Pierre-Laurent Bédard.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté APPUYÉ par madame Huguette Blais ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 09.

Adopté unanimement

Rénald Roy, maire

S

Rémi Montminy, Dir. gén./Sec.-trés

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

12 • MSF S

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD **COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivièredu-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 août 2017, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, madame Huguette Blais, messieurs Richard Fiset, Marcel Bonneau, Fabien Gagnon et Patrick Laliberté, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénald Roy Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

0

D

 \mathbf{E}

M

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté APPUYÉ par monsieur Richard Fiset ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juillet 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 juillet 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 31 JUILLET 2017

Une photocopie du procès-verbal de la séance spéciale du lundi 31 juillet 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 31 juillet 2017 soit adopté tel que déposé.

REVENUS DE JUILLET 2017

Journal l'Écho (remb. frais poste)	377,19
Permis	
Fax	12,00
Loyers	3345,00
Location salle	400,00
Bar	172,00
Camp de jour, inscriptions	5187,15
Cours natation	715,00
Piscine abonnements + entrées	625,00
Déneigement rue du Rocher	427,00
Pacte rural (réno. cuisine Loisirs) 2 ^e versement	6875,00
Canton 600 (hot-dog etc.)	355,80
Foire au village, commandites, tables, cartes	1800,00
Location niveleuse	237,50
FSST, crédit	123,12
Subvention terrain multisports Montmagny	234,00
Deck hockey, inscriptions	
TOTAL	21 809,76

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2017

Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires	274,06
Praxair, oxygène (usine eau potable)	1185,63

R

0

M

IJ

P

L

I

D

E

CWA, maintenance sur pompe à Morigeau (Ass. des eaux)		1373 95
Village Vacances Valcartier, sortie Camp de jour		
Observatoire du Mont-Cosmos, sortie Camp de jour		
Gaudreau Environnement, collecte ordures juin 2017		
ADMQ Beauce-Côte-Sud, inscription Colloque 2017		
Pyro Sécur, réparation vitre bouteille (service incendie)		28.74
Praxair, oxygène (usine d'eau potable)		
Les Entreprises JR Morin, 17,08 tm à 222\$ asphalte – crédit 798\$		
Kemira, pass (usine d'eau potable)		
Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide feu (Lucas Aubé)		898,85
Proludik inc., location jeux gonflables (Foire au village)		
Planète Amusements, location jeux gonflables (Foire au village)		
Novicom, location radios portatifs (Foire au village)		
Agat Laboratoire, analyses eau potable et eau usée#		
Journal l'Oie Blanche, annonce terrains à vendre		
Weed Man, traitement contre les insectes		
Pagenet, téléavertisseurs		
Laurent Bouffard Sports, manche télescopique piscine		
REM, réparation moteur pompe piscine		
Hercules SLR inc., câble en nylon (Foire au village)		
Pièces d'Auto GGM, pièces équipements		
Dépanneur Servi Express, essence et divers		
La Coop. Rivière du Sud, matériel divers		·····
Camp de jour	14,55	
Piscine		
Loisirs		
Foire au Village	,	
Barrage aqueduc		
Voirie		
Embellissement		758,89
Groupe Hemispheres, hon. Prof. Sécurité barrage		
Supérieur Propane, location cylindre		
Hewitt, pièces niveleuse		
Stelem, adapteur de boyau		166,71
Groupe Levage MLE, câble d'acier		241,45
Postes Canada, envoi journal l'Echo		
Transport Adapté Vieux Quai, transport adapté juillet 2017		
Praxair, location réservoir oxygène (usine d'eau potable)		
Berthier Guimont, 20 couverts à 14\$ (souper des maires)		
Proludik, 5hrs supplémentaires samedi (Foire au village)		
René Samson, réparation lumières de rue		
Satir Productions inc., chansonnier Foire au village		
L'Écho St-François, publicité juillet 2017		
Stéphanie Ouellet, remb. factures Camp de jour		
Véronique Noël, remb. frais déplacement 96km		,
+ factures SAQ, Local des jeunes, Loisirs		1345.99
9196-4056 Québec inc., location toilettes chimiques (Foire)	•••••	310,43
TOTAL:	•••••	109087,36
		,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes d'août 2017

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Françoisde-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE POUR L'ENTRETIEN DES LOISIRS ET AUTRES TÂCHES

Suite à un accident de travail, la Municipalité se retrouve, pour une période indéterminée, à court d'un employé. Parmi les tâches de l'employé qui a été blessé, il y a l'entretien ménager des bâtiments des Loisirs, le montage et démontage de la salle suite aux locations, etc.

L'été, période propice aux rassemblements, les salles municipales sont fortement en demande. De plus, le camp de jour bat son plein et nous devons entretenir les espaces qu'ils utilisent ainsi que les toilettes.

Nous devons donc, engager quelqu'un pour faire ces tâches durant la période d'absence à combler. Nous avons,

•

•

•

pour ce faire, fait paraître une offre d'emploi. Nous avons, dans notre Municipalité, une personne qui a répondu par l'affirmatif à notre demande et qui satisfait pleinement les exigences du poste.

La Municipalité doit donc, par voie de résolution, procéder à l'embauche à temps partiel de madame Caroline Guimont pour une période indéterminée.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud doit remplacer l'employé blessé durant la période de convalescence ;

ATTENDU QUE madame Caroline Guimont, qui a déjà occupé le poste d'entretien pour la Municipalité dans le passé, connaît bien les tâches et le fonctionnement de nos installations;

ATTENDU QUE madame Guimont sait qu'elle sera à l'emploi de la Municipalité pour une période indéterminée:

ATTENDU QUE les conditions de travail ainsi que le taux horaire ont été fixés et entendus entre madame Guimont et le directeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'embaucher madame Caroline Guimont pour le remplacement de la période de convalescence de notre employé permanent.

DERNIER VERSEMENT DU PACTE RURAL POUR LE DOSSIER CUISINE DES LOISIRS (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, dans les dernières semaines, le dernier versement de 6 875,00\$ pour la réfection complète de la cuisine des Loisirs. Toujours à titre informatif, les rénovations sont terminées et les citoyens sont maintenant en mesure d'utiliser ces nouvelles installations lors de la location de salle.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR UN APPAREIL IRM DE L'HÔTEL DIEU DE MONTMAGNY

L'Hôtel Dieu de Montmagny a un projet d'acquérir et mettre en fonction un appareil IRM. Bien sûr, cette acquisition ne peut se faire sans financement. C'est pour cette raison que des représentants de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny sont venus rencontrer les maires ainsi que les gens de la MRC lors de la table des maires qui a eu lieu dans notre paroisse le 11 juillet dernier. Ils demandent la participation financière de chacune des municipalités de la MRC.

Suite à cette demande et aux discussions qui ont eu lieu autour de la table des maires, il est suggéré que chaque municipalité s'engage à verser 1\$ par habitant pour une période de 4 ans. Pour St-François qui compte en ce moment 1616 habitants, il en coûterait à la Municipalité 1 616\$ par année et au terme du quatre (4) ans d'engagement, nous aurions versé à la Fondation de l'Hôtel Dieu de Montmagny la somme de 6 464\$.

Considérant que la venue d'un tel appareil est indispensable pour le service au citoyen, est-ce que la Municipalité accepte d'emboîter le pas et de donner 1\$ par habitant pour les 4 prochains exercices financiers?

CONSIDÉRANT QU'un tel appareil est indispensable pour les citoyens de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité croit fortement que ce genre de projet aidera à la rétention de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les autres Municipalités de la MRC ont accepté d'emboîter le pas ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de débourser 1\$ par habitant, par année, pour les 4 prochains exercices financiers.

QUE les versements soient fait le premier (1) septembre de chaque année (4).

COLLOQUE ANNUEL ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD

Les 13 et 14 septembre prochain se tient le colloque zone Beauce-Côte-Sud annuel. Cette année, le tout se déroule à Montmagny. Différents ateliers sont prévus durant les 2 jours de colloque pour parfaire les connaissances des directeurs généraux présents :

- A) Développements législatifs récents;
- B) Comment faire face à la fin des attestations de non-contravention à la réglementation municipale et la liberté contractuelle des municipalités dans la rédaction des contrats municipaux;
- C) Direction régionale de la Chaudière-Appalaches et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- D) Survol des sources de revenus des municipalités et l'impact de l'adoption du projet de loi 122;
- E) Les excuses qui tuent les organisations. Du Je au Nous;
- F) Affaires associatives de l'ADMQ

•

•

•

•

•

•

0

I

S

L

I

D

 \mathbf{E}

M

Le coût d'inscription pour les deux (2) jours est de 105\$.

Dans le but d'augmenter ses connaissances et de se créer un réseau de contacts, le directeur aimerait s'inscrire à ces 2 jours d'activités.

Est-ce que la Municipalité autorise le directeur à procéder à son inscription?

ATTENDU QUE le directeur désire assister à ces deux (2) jours de colloque ;

ATTENDU QUE les ateliers offerts sont pertinents dans le cadre du travail du directeur ;

ATTENDU QUE le colloque se déroule à Montmagny et qu'il n'y aura pas de frais d'hébergement pour la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à procéder à son inscription au colloque zone Beauce-Côte-Sud 2017 au coût de 105,00\$.

SUIVI DU DOSSIER GLISSEMENT DE TERRAIN

En mai dernier, nous recevions un appel de la sécurité civile concernant un glissement de terrain qui était survenu sur notre territoire. Dans ce dossier, la sécurité civile est en charge de la protection des citoyens et des lieux et la MRC, elle est responsable du libre écoulement des eaux.

Nous avons, dans les dernières semaines reçu le rapport de la sécurité civile où il est écrit « il est recommandé de ne pas excaver les débris étalés dans la rivière, puisque ceux-ci agissent comme contrepoids naturel. Par contre, l'impact de la présence des débris sur l'écoulement des eaux de la rivière et les conséquences anticipées au printemps prochain pourraient être étudiées par un ingénieur spécialisé en hydraulique... »

La MRC a décidé de suivre les recommandations du rapport et désire avoir l'avis d'un ingénieur hydraulique avant de prendre une décision finale dans ce dossier. Il faut comprendre que la hauteur de l'amoncèlement de débris dans la rivière est d'au moins 2 mètres alors que la rive sud de la rivière est beaucoup moins élevée. Assurément que lors de crues des eaux ou lors de la fonte printanière, l'eau va utiliser les berges de la rive sud avant de passer par-dessus la terre du glissement.

Alors, afin de pouvoir avoir le rapport de cette étude rapidement, la MRC a mandaté la firme Aquasphera. Ils sont prêts à venir cette semaine sur place pour prendre les relevées nécessaires à leur étude. Bien entendu, ils n'offrent pas bénévolement ce service, il va en coûter la somme de 2 850,00\$ avant taxes pour recevoir le rapport. La MRC est prête à défrayer la moitié de cette facture et demande à la municipalité ou au propriétaire des lieux d'assumer l'autre moitié.

Est-ce que la Municipalité accepte d'assumer 1 425,00\$ avant taxes ou facture le propriétaire pour cette somme ?

ATTENDU QU'à la prochaine crue des eaux ou au printemps prochain, les terres avoisinantes écoperont assurément, dû à ce rétrécissement de la rivière du sud ;

ATTENDU QU'il est primordial d'agir rapidement dans ce dossier;

ATTENDU QUE la MRC accepte de défrayer la moitié des coûts liés à cette étude ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que la MRC la facture pour l'étude hydraulique pour le dossier du glissement au montant de 1 425,00\$ taxes en sus. La Municipalité se garde par contre le droit de refacturer le propriétaire des lieux au moment venu.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT «STOP PAYANT»

Comme mentionné au point 4, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny mène actuellement une importante campagne de financement dans le but de faire l'acquisition d'un appareil d'IRM à proximité.

Pour amasser le plus de fonds possibles, ils ont décidé d'organiser, dans plusieurs municipalités, un « stop payant » le 16 septembre prochain de 9 h à 14 h. Ils demandent à la Municipalité de les autoriser à tenir cette activité de levée de fonds, de leur indiquer l'intersection la plus appropriée où ils pourraient faire la collecte de fonds et nous demandes de leurs recommander un groupe de bénévoles pour leur prêter main forte le 16 septembre prochain.

•

•

0

S

Est-ce que la Municipalité autorise cette levée de fonds sur son territoire et si oui, à quelle intersection?

ATTENDU QU'il est impératif que la Fondation de l'Hôtel Dieu de Montmagny amasse les fonds nécessaires à l'acquisition et l'installation d'un appareil IRM pour la région ;

ATTENDU QUE l'activité de financement prévue est une bonne façon de solliciter l'aide d'une grande partie de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise la Fondation de l'Hôtel Dieu de Montmagny à tenir l'activité « stop payant » le 16 septembre prochain sur son territoire. L'intersection visée sera celle située au coin de la montée St-François et du chemin St-François.

QUE les personnes intéressées à participer en tant que bénévole à cette activité contacte la Fondation pour avoir la marche à suivre.

SOIRÉE À GRACELAND AU PROFIT DE LA MAISON LA FRONTIÈRE

Dans le but d'amasser des fonds pour être en mesure de maintenir la qualité de leurs services aux démunis, la Maison de Secours La Frontière organise un souper-dansant le 30 septembre prochain à compter de 18 h au Théâtre des Migrations de Montmagny.

Cet évènement est sous le thème, La Frontière à Graceland. Il y a déjà 40 ans en août qu'Elvis Presley dit le « King » est décédé et l'organisme désire souligner cet anniversaire. En plus de la musique légendaire rendant hommage à la carrière de ce précurseur, il y aura aussi un souper de servi digne du Sud-Ouest.

Il y a des tables de 8 places et pour en prendre une, il en coûte 495,00\$

Est-ce que la Municipalité décide de réserver une table ? La Municipalité décide de malheureusement refuser cette demande, mais invite les citoyens intéressés à y participer.

SOUMMISSION POUR LE LIGNAGE DES RUES.

Maintenant que la plupart des travaux de réfection de la chaussée sont terminés, il faut procéder au marquage des lignes de rue sur certains tronçons. Le directeur ainsi que le responsable des travaux publics ont ciblé quelques tronçons qui devront être repeints. En tout, il y en a pour 11 500 mètres. À titre informatif, l'an dernier c'est les Entreprises Gonet B.G. inc qui ont effectué les travaux à 0,25\$ le mètre linéaire.

Pour cette année, des soumissions sur invitation ont été envoyées à les Entreprises Gonet B.G. inc et Dura-Lignes. Voici les résultats :

Entreprises Gonet B.G.: 0,23\$/ml Dura-Lignes: 0,495\$/ml

CONSIDÉRANT QUE le marquage des lignes de rues est indispensable sur certains tronçons de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la moins élevée est celle des Entreprises Gonet B.G. inc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services des Entreprises Gonet B.G. inc puisque ce sont eux qui exécute ces travaux depuis quelques années ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services des Entreprises Gonet B.G. inc pour le marquage des lignes de rue 2017 sur une longueur d'environ 11 500 mètres à 0,23\$/ml.

QUE les travaux soient exécutés lorsque le directeur en fera la demande.

APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD

Au cours des dernières semaines, le président américain, Donald Trump, a indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). L'industrie laitière est un important moteur économique pour bien des régions du Québec

Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord demandent par résolution, l'appui de la Municipalité pour que le gouvernement fédéral exclu la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA.

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelques 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale ;

Septembre 2017 MSF • 17

M D \mathbf{E} R

0

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde ;

CONSIDÉRANT QUE tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre ;

Pour toutes ces raisons

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie les producteurs laitiers de la province et du pays dans leur demande d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

QUE cette résolution d'appui soit envoyée au Cabinet du Premier Ministre Canadien.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LE MTQ ET LA MUNICIPALITÉ POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINS TRONÇONS (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu du ministère des Transports un avis de maintien en vigueur pour le contrat 850902755 pour le déneigement, le déglaçage et la fourniture des matériaux pour la route 228. Les tronçons visés par l'entente sont la Montée Saint-François entre l'autoroute et le quatre chemins et à partir de celui-ci jusqu'à l'église sur le chemin St-François Ouest.

Ce contrat avait été signé le 29 août 2016 pour le montant forfaitaire de 17 856,12\$.

RÉPARATION D'UNE POMPE DU POSTE DE POMPAGE À MORIGEAU

Il y a quelques semaines, le poste de pompage des eaux usées situé dans le secteur Morigeau, s'est vu envahi par une boue extraordinaire, ce qui a causé des problèmes avec les pompes.

Nous avons dû, pour remettre le tout en fonction, faire venir un camion vacuum pour nettoyer les boues problématiques. Un échantillon de cette boue a été envoyé pour analyse puisque c'est la deuxième fois que ce genre de problématique se produit. À ce jour, nous sommes toujours en attente des résultats d'analyse.

Par contre, une des pompes a été endommagée par cette problématique. Nous avons fait évaluer les dommages par Allen Entrepreneur Général inc. Pour remettre la pompe en état de bien fonctionner, incluant le transport, il en coûte 2 640,00\$ taxes en sus.

Est-ce que la Municipalité accepte l'offre de l'Entrepreneur Allen Inc pour la réparation de la pompe ?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut se permettre de laisser le poste de pompage de Morigeau fonctionner avec une pompe en moins;

Septembre 2017

•

•

M

U

CONSIDÉRANT QUE la firme Allen entrepreneur général inc connaît bien nos installations et effectue les entretiens des équipements ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services d'Allen entrepreneur général inc pour la réparation d'une pompe au poste de pompage à Morigeau au coût de 2 640,00\$ taxes en sus.

ÉLECTION MUNICIPALE 2017, DATES DE DÉPÔT DES CANDIDATURES (À TITRE INFORMATIF)

La période électorale municipale 2017 approche à grand pas. Comme déjà annoncé dans le journal local, la grande majorité des conseillers actuels ainsi que le maire ont décidé de ne pas redemander un autre mandat. Donc, plusieurs sièges seront disponibles pour les personnes intéressées par la politique municipale.

Le dépôt des candidatures aura lieu du vendredi 22 septembre à compter de 8 h 30 jusqu'au 6 octobre à 16 h 30. Les personnes intéressées ou celles qui ont besoin de plus d'information sur la marche à suivre pour déposer une candidature peuvent, sur les heures de bureau, venir s'informer au bureau municipal.

Nous vous rappelons qu'il est primordial que chacun des sièges soit comblé, et ce, au premier tour de scrutin, sinon, la Municipalité devra retourner en élection pour le ou les sièges vacants et bien sûr, il y a des coûts majeurs liés à une deuxième élection.

Donc, si la politique municipale vous interpelle, n'hésitez pas à déposer votre candidature.

DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES CHEMINS

Avec la saison estivale qui avance rapidement, les herbes en abord des chemins municipaux prennent de plus en plus d'hauteur. En plus de ne pas être esthétiques, les herbes longues laissées en place peuvent causer des problèmes de rétention de neige lors de la période hivernale.

À titre informatif, l'an dernier et depuis nombre d'années, c'est la firme « Débroussaillage JMS inc » qui exécute le travail.

Est-ce que la Municipalité désire, encore cette année, procéder au fauchage de ces herbes ?

Si oui, autorisez-vous le directeur à contacter Débroussaillage JMS et d'autres firmes qui offrent ce service dans la région ?

ATTENDU QUE la Municipalité désire encore cette année procéder à la tonte des abords de chemin;

ATTENDU QUE nous la Municipalité n'a pas d'entente de signé avec une entreprise de débrous-saillage en particulier ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à demander des soumissions pour le fauchage des abords des routes pour l'année 2017.

HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL

Le temps est venu de retourner en demande de soumission sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et diesel pour la saison 2017-2018.

À titre informatif, l'an dernier c'est la firme Philippe Gosselin et Ass qui avait été le soumissionnaire retenu avec les prix suivants :

Diesel: 0,9600\$/litre Huile à chauffage: 0,6800\$/litre

Autorisez-vous le directeur à demander des soumissions pour la saison 2017-2018 ?

CONSIDÉRANT QUE les saisons froides seront bientôt à nos portes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres chaque année pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fabien Gagnon

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à aller en soumission sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel pour 2017-2018.

Septembre 2017 M

COMPENSATION RECYC-QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, le 14 juillet dernier, un courriel de Recyc-Québec qui confirme le premier versement de la compensation 2016. Pour ce versement, nous avons eu droit à la moitié de la compensation soit 8 517,44\$. À titre informatif, l'an dernier, pour 2015, nous avions recu 16 250,45\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

S

D

 \mathbf{E}

M

- 1) Un citoyen félicite le conseil pour la participation financière de la Municipalité dans le projet d'acquisition d'un appareil IRM
- 3) 2) Deux (2) citoyens déposent une pétition signée par 13 résidents pour des questionnements au sujet d'une dérogation mineure pour un agrandissement d'une porcherie dans le périmètre urbain. Il y a 5 questionnements sur la pétition et les voici:
 - Quel sera l'impact environnemental pour le voisinage immédiat et pour l'ensemble des citoyens de St-François ? Selon l'analyse du dossier qui a été faite par l'inspecteur municipal, il n'y aura peu ou pas de changement environnemental dû à ce projet.
 - Quel sera l'impact sur les odeurs pour le voisinage immédiat et pour l'ensemble des citoyens de St-François ? Il faut savoir que sur ce site, la citerne à lisier est située presque sur le bord de la voie ferrée, ce qui rend peu probable la possibilité qu'il y ait plus d'odeur.
 - Comment sera géré le fumier liquide ? Pour cette question, des explications ont été données aux citoyens présents et ils s'inquiètent de voir passer les épandeurs à fumier sur l'avenue Gendron. S'il y a acceptation du projet, la Municipalité va inscrire dans les conditions que le lisier ne doit jamais être transporté par l'avenue Gendron.
 - Pourquoi le numéro de lot sur la publication dans le journal est différent de l'adresse civique ? Effectivement, sur la publication qui a paru dans le journal L'Oie Blanche, il y est écrit 786 chemin St-François O alors que l'adresse du site concerné est le 386, chemin St-François O. Lors de la parution le 25 juillet dernier, le maire a immédiatement contacté le directeur pour lui faire part de cette erreur. Ce qui s'est produit, c'est que lorsque l'inspecteur municipal a préparé l'avis de dérogation, en entrant le numéro de lot 3 475 247 dans notre système informatique, c'est l'adresse civique du propriétaire des lieux qui est apparue, et qui s'est malheureusement retrouvée sur l'avis. Le directeur a contacté un avocat pour lui expliquer l'erreur et pour savoir, si au niveau légal, la Municipalité pouvait avoir un problème. À cette question, il a répondu que même si l'adresse civique n'était pas la même que celle du numéro de lot et que celui-ci était exact, il n'y avait pas de problème pourvu que l'adresse civique inscrite soit celle du propriétaire du lot en question. Évidemment, nous comprenons qu'il n'est pas facile, pour les citovens, de déterminer l'emplacement du site seulement qu'avec le numéro de lot et la Municipalité s'en excuse.
 - Y-a-t-il un lien de parenté entre un des membres du conseil municipal et le demandeur ? Dans ce dossier, il faut savoir que c'est le petit-fils du maire qui fait la demande et que le maire travaille toujours pour cette entreprise. Il devra donc s'abstenir de participer à la prise de décision et de voter. Pour ce qui est des conseillers, après demande d'avis juridique, aucun d'entre eux n'est en situation de conflit d'intérêts.
- Toujours dans le même dossier, on demande combien de porcs il y aura de plus sur ce site suite à l'agrandissement ? Présentement, dans les bâtiments de ce site, il y a 430 truies. Le certificat d'autorisation du ministère de l'environnement permet 530 truies et 1 verrat. Le promoteur désire aller chercher le maximum permis par le certificat en augmentent le cheptel de 100 truies pour un total de 530.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bonneau APPUYÉ par madame Huguette Blais ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 26.

Adopté unanimement

Rénald Roy, Maire

Rémi Montminy, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Septembre 2017

•

•

•

S

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance extraordinaire des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial tenue le lundi 14 août 2017, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, madame Huguette Blais, messieurs Richard Fiset, Patrick Laliberté, Fabien Gagnon et Marcel Bonneau, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Rénald Roy Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

DÉROGATION MINEURE

Pour ce point et cette décision, monsieur Rénald Roy, maire, se retire pour conflit d'intérêt et quitte la salle à 20h03. M. Marcel Bonneau, maire suppléant, prend le siège du maire pour le dossier de dérogation seulement.

C'est pour l'agrandissement d'un bâtiment de ferme pour l'élevage porcin sur le lot : 3 475 247.

Le siège social de la compagnie propriétaire de ce site est au 786 ch St-François Ouest, alors que le lieu de la demande lui se situe au 386 ch St-François Ouest.

Le site concerné se situe dans le secteur de l'avenue Gendron.

La demande porte sur la marge latérale. Le règlement municipal et le RCI 202-16 demandent 10 mètres de la ligne de lot et le promoteur veut s'approcher à 5.90 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le lundi 7 août 2017 pour discuter de cette demande. Après étude du dossier, le CCU n'a pas été en mesure de statuer sur cette demande puisqu'il n'avait pas toutes les informations nécessaires en main à ce moment. Alors, une deuxième rencontre du comité a eu lieu le 14 août 2017 et voici leurs recommandations :

Donc, le CCU recommande au conseil d'accepter cette demande de dérogation.

Maintenant, voici en quelques lignes les avis légaux aux questionnements qui se trouvent sur la pétition et d'autres que la Municipalité voulait éclaircir :

- 1) Quel sera l'impact environnemental pour le voisinage immédiat et pour l'ensemble des citoyens de St-François? Actuellement, ce site contient 430 truies qui produisent 4558Kg/Phosphore par année. L'augmentation liée au certificat d'autorisation de l'environnement permettrait au promoteur, d'augmenter le nombre de bêtes à cet endroit de 100 truies ce qui porterait le total de truies sur ce site à 530. Les 100 bêtes ajoutées, elles, produiront 1060 Kg/Phosphore par année ce qui au total, avec la production actuelle, va porter à 5618 Kg/Phosphores par année. Donc, les retombées environnementales dues à ce projet d'expansion ne sont pas assujetties à une consultation publique, LAU 165.4.2.
- Quel sera l'impact sur les odeurs pour le voisinage immédiat et pour l'ensemble des Citoyens de St-François? Il faut savoir que sur ce site, la citerne à lisier est située presque sur le bord de la voie ferrée, ce qui rend peu probable la possibilité qu'il y ait plus d'odeur. La capacité de la citerne a été étudiée par le ministère de l'Environnement avant l'émission du certificat d'autorisation et elle répond aux normes. Dans le but d'être prêt à toute éventualité, le ministère a obligé le promoteur à trouver une autre fosse au cas où il y aurait surproduction de lisier. La solution retenue à cette demande est que l'éleveur a signé une entente avec le voisin immédiat, qui a une citerne qu'il n'utilise plus, pour que dans le cas où il y aurait surproduction de lisier, ce qui est peu probable selon le promoteur, il pourrait y placer les surplus.
- 3) Comment sera géré le fumier liquide? Pour cette question, des explications ont été posées aux citoyens qui ont déposé la pétition et ils s'inquiètent de voir passer les épandeurs à fumier sur l'avenue Gendron. Si acceptation du projet, la Municipalité va inscrire dans les conditions que le lisier ne doit jamais être trans-

Septembre 2017

22 • MSF

•

0

M

P

L

I

D

 \mathbf{E}

porté par l'avenue Gendron. Le promoteur en a déjà été avisé.

- 4) Pourquoi le numéro de lot sur la publication dans le journal est différent de l'adresse civique, ce qui porte à confusion? Effectivement, sur la publication qui a paru dans le journal L'Oie Blanche, il y est écrit 786 ch St-François O alors que l'adresse du site concerné est le 386 ch St-François O. Lors de la parution le 25 juillet dernier, le maire a immédiatement contacté le directeur pour lui faire part de cette erreur. Ce qui s'est produit, c'est que lorsque l'officier municipal a préparé l'avis de dérogation, en entrant le numéro de lot 3 475 247 dans notre système informatique, c'est l'adresse civique du propriétaire des lieux qui est apparue, et qui s'est malheureusement retrouvée sur l'avis. Le directeur a contacté un avocat pour lui expliquer l'erreur et pour savoir, si au niveau légal, la Municipalité pouvait avoir un problème. À cette question, il a répondu que même si l'adresse civique n'était pas la même que celle du numéro de lot et que celui-ci était exact, il n'y avait pas de problème pourvu que l'adresse civique inscrite soit celle du propriétaire du lot en question. Évidemment, nous comprenons qu'il n'est pas facile, pour les citoyens, de déterminer l'emplacement du site seulement qu'avec le numéro de lot et la Municipalité s'en excuse.
- 5) Y-a-t-il un lien de parenté entre un des membres du conseil municipal et le demandeur? Dans ce dossier, il faut savoir que c'est le petit-fils du maire qui fait la demande et que le maire travaille toujours pour cette entreprise. Il devra donc s'abstenir de participer à la prise de décision et de voter. Le grand-oncle du promoteur, M. Richard Fiset, siège au conseil municipal et sur le CCU. Nous avons donc vérifié dans le code d'éthique de la Municipalité et avec les avocats, et vu que M. Fiset n'a pas d'intérêt pécuniaire lié à cette demande, même s'il a un loin lien de parenté, il ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts. Les avocats nous ont par contre demandé de vérifier si un des conseillers pouvait être en conflit d'intérêts pour mauvaise compétition. Effectivement, il y a M. Marcel Bonneau qui siège à la table du conseil, qui est lui aussi propriétaire d'un élevage porcin. Par contre, dans ce domaine et dans ce dossier, pour demande d'agrandissement, il n'y a pas possibilité de compétition. Donc, le conseillé M. Marcel Bonneau, n'est pas en conflit d'intérêts et peut donc participer à la prise de décision due à cette demande.

Le directeur a vérifié dans les règlements de la Municipalité et n'a rien trouvé qui pourrait empêcher l'augmentation d'un cheptel dans le périmètre urbain. Avec l'aide de l'officier municipal et les avocats, nous avons étudié le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC. Celui-ci dit « au –delà de ces augmentations du nombre d'unités animales, les distances séparatrices doivent être appliquées. Une demande de dérogation mineure peut quand même être faite auprès de la municipalité concernée si le projet ne répond pas à toutes les exigences du règlement municipal » Dans cette demande, le seul point qui ne respecte pas la réglementation municipale et le RCI, c'est la marge latérale qui est normalement de 10 mètres, mais que le promoteur lui veut implanter l'agrandissement à 5.90 mètres de la ligne.

Si l'augmentation de la production de kg/phosphore avait été de plus 3 200 kg/an, la Municipalité aurait dû aller en consultation citoyenne pour ce projet, mais l'augmentation réelle est sous cette donnée puisqu'elle est de 1060kg.

Donc, suite à ces recherches et avec les informations que nous avons amassées, le conseil municipal pourrait maintenant statuer sur la demande de dérogation mineure.

Par contre, nous avons reçu, aujourd'hui, un courriel d'un citoyen qui s'inquiète des conflits d'intérêts et demande à ce que la décision soit reportée et prise par le nouveau conseil qui va entrer en poste en novembre prochain.

Les citoyens présents ont maintenant 15 minutes pour poser leurs questions ou émettre des commentaires sur ce projet. La période de questions s'est déroulée de 20 :12 à 20 :53. Voici un court résumé de ce qui s'est discuté. L'intégrale des discussions sera conservée dans le dossier :

Un citoyen réaffirme qu'il y a conflit d'intérêt autour de la table et demande à ce que la décision soit reportée pour être prise par le nouveau conseil qui sera élu en novembre prochain. Il insiste par contre sur le fait qu'il ne demande pas au conseil de refuser cette demande, il veut simplement qu'une décision pausée et réfléchie soit prise. L'ensemble des citoyens présents sont d'accord avec cette demande.

Une citoyenne qui vit à proximité de ce site mentionne que le promoteur a procédé à une coupe d'arbres sélective dans le boisé qui sépare la ferme des maisons. Suite à cette coupe, elle a remarqué qu'il y a plus d'odeur désagréable. Elle parle aussi d'un problème de poussière dû à la circulation vers le site. Un accès, pour les véhicules lourds, a été créé au bout de l'avenue Gendron, parce que l'entrée de la ferme est trop petite pour permettre aux camions remorques d'y circuler sans endommager les terrains des voisins. Toujours selon la citoyenne, ce nouvel accès aide à diminuer de beaucoup la poussière. Par contre, elle déplore le fait que les tracteurs qui travaillent au transport du lisier utilisent aussi cet accès.

Le promoteur était présent et il a demandé la parole pour pouvoir répondre aux questions et expliquer son projet.

La nouvelle voie d'accès a été mise en place, oui pour faciliter l'accès au site pour les camions mais aussi pour atténuer le problème de poussière. Il mentionne aux citoyens présents qu'il veut s'adapter aux demandes de ceux-ci pour maintenir une relation harmonieuse. Il explique au gens que ce site servira pour la biosécurité. En fait, ce sont les nouvelles bêtes (cochettes) qui vont se retrouver à cet endroit en transition avant d'être placées dans les autres fermes du promoteur. Il faut aussi savoir qu'une «cochette» produit 60% moins de lisier qu'une truie, donc moins d'odeur. L'agrandissement est aussi pensé pour le bien-être animal qui va être imposé d'ici quelques années aux producteurs, etc.

Il y a aussi des discussions au sujet de la citerne à lisier de la ferme voisine que le promoteur pense utiliser si surproduction de lisier.

Le maire suppléant, M. Marcel Bonneau apporte une information qu'il a reçue quelques heures avant le début de la réunion à l'effet qu'il serait, sous certaine condition, possible de déplacer le certificat d'autorisation (CA) d'un site à un autre et demande au promoteur d'étudier cette option. Le demandeur explique que pour l'instant, il n'a pas les avoirs monétaires nécessaires pour ce genre de projet. Il n'exclut pas par contre cette idée pour le futur.

M. Vincent Rioux, officier municipal, explique aux spectateurs les lois et règlements auxquels le promoteur et la Municipalité sont assujettis. Il insiste aussi sur le fait qu'au départ, si le promoteur avait implanté l'agrandissement dans le périmètre permis, la population n'aurait jamais entendu parler de ce dossier. Par contre, il faut prendre cette demande de dérogation comme une chance pour les citoyens de pouvoir poser des questions et parler de leurs inquiétudes face au projet.

Les conseillers se retirent pour une période de délibération de 20:53 à 21 :06.

CONSIDÉRANT QUE le promoteur bénéficie d'un droit acquis sur ce site parce qu'il est en place et en fonction depuis des dizaines d'années;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a émis un certificat d'autorisation (CA) de 530 truies pour ce site en 2006 et qu'il est toujours valide à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'après vérification et validation, le conseil était en droit de légalement pouvoir statuer sur cette décision;

CONSIDÉRANT QUE le voisin du côté Ouest du site qui verra le bâtiment s'approcher à 5.90 mètres de la ligne de lot est d'accord avec le projet et le certifie par une lettre signée ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du cheptel respecte les normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur semble de bonne foi et qu'il accepte de faire des améliorations pour atténuer les désagréments d'une porcherie au cœur du village ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Laliberté

APPUYÉ par monsieur Richard Fiset

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogations # 2017-06-0008 pour l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment existant à 5.90 mètres de la ligne latérale de lot. Le demandeur doit par contre se plier aux conditions suivantes :

Condition #1: Le promoteur devra fournir des plans d'architecte et d'ingénieur à jour et aux normes en vigueur.

Condition #2: Le promoteur doit faire préparer une étude en génie-végétal pour l'implantation d'une zone tampon et s'engage à exécuter ces recommandations avant la fin de l'automne 2017.

Condition #3: Le promoteur s'engage à ne plus utiliser l'avenue Gendron pour le transport du lisier.

La décision pour cette résolution a été proposée et appuyée à 21h10.

Marcel Bonneau, maire suppléant

Rémi Montminy, dir. gén./sec.-très.

Je, Marcel Bonneau, Maire suppléant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste, par ma signature que le présent procès-verbal pour la résolution 151-2017 est conforme aux décisions prises par le conseil Municipal.

Monsieur le maire reprend donc à partir de maintenant la présidence de l'assemblée et monsieur Marcel Bonneau sont siège de conseiller.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE D'ALIÉNATION/LOTISSEMENT À LA CPTAQ

Le propriétaire du lot 3 475 690 qui est situé sur le ch. Les Prairies Ouest, veut procéder à un lotissement de son terrain pour en céder une partie au propriétaire du lot voisin soit le 3 475 664 pour l'agrandissement de l'érablière de celui-ci. Une demande d'autorisation a déjà été présentée à la Commission et a été acceptée sous le numéro de dossier

M L D \mathbf{E}

•

•

•

•

•

•

• • •

•

S

413800, celle-ci portait sur la totalité du lot. Par contre, d'autres discussions sont intervenues entre le demandeur et le propriétaire, et la transaction porterait maintenant sur une partie du lot seulement, soit la partie nord du ruisseau.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 475 690 désire en vendre une partie ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 475 664 voisin du premier désire acquérir cette partie pour agrandir la superficie de son érablière ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a déjà accepté une demande pour une vente complète;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset

APPUYÉ par monsieur Marcel Bonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'appuyer les propriétaires des lots ci-haut mentionnés dans leur demande à la CPTAQ pour le lotissement d'une partie du lot 3 475 690.

DEMANDE POUR LA COUPE D'UN ARBRE EN MARGE AVANT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN.

Le propriétaire du 2, 3° rue Est, désire couper un arbre en marge avant. Il a placé la demande au bureau municipal et nous avons envoyé l'officier municipal sur place pour constater. Celui-ci a rendu son rapport et ne peut délivrer de permis de coupe pour cet arbre puisqu'il n'est pas malade, pas dangereux pour les gens et les bâtiments, etc.

L'arbre en question est situé sur le coin de l'entrée et de la rue. Il se trouve tout près des fils électriques. Le demandeur est revenu à la charge et demande au conseil de lui donner la permission de le couper. Il s'engage par contre à planter un autre arbre en marge avant qui sera mieux positionné.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2, 3° rue est, désire procéder à la coupe d'un arbre pour quelques raisons ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à replanter un autre arbre qui sera de taille moyenne à maturité en marge avant ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Fabien Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le propriétaire du 2, 3° rue Est, à procéder à la coupe de son arbre en marge avant. Étant donné la proximité des fils électriques, la Municipalité conseille au propriétaire d'utiliser les services d'une firme spécialisée dans la coupe d'arbres pour éviter des fâcheux désagréments.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Fiset APPUYÉ par monsieur Patrick Laliberté ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 21 h 14.

Adopté unanimement

Rénald Roy, maire

Rémi Montminy, dir. gén./sec.-très.

Je, Rénald Roy, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, à part la résolution #151-2017, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

24 • MSF Septembre 2017



Produits Métalliques Roy

52, boul. Morigeau Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

> TÉL.: 418 259-2711 FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Entreprises devenez membre!

Votre journal commnautaire vous invite à être nombreux à devenir membre en cette année du 25e anniversaire. Il en coûte 5^{\$} pour les membres individus et 25^{\$} pour les membres organismes. Nouveauté: Les entreprises peuvent désormais devenir membre au coût de 50\$. Nous visons toujours un objectif de 100 membres en cette année du 25e.



Membre organisme

Club de pétanque Cercle de fermières Club FADOQ St-François Bibliothèque du Rocher

Société de conservation du patrimoine

Garde paroissiale

Membre individuel

Jean-Marc Gosselin Wilfrid Marceau Bérangère Noël Nicole Fortin Mireille Fournie Rose-Anne G. Laliberté Calixte Laliberté Louise Théberge Fernand Bélanger Richard Côté Noëlla Tremblay Jean-Dominique Rousseau Marcel Morin Lise Carom Denis Blais Colette Boutin Nicole Labonté Rosaire Couture

Jean-Yves Lamonde

Lorraine Lamonde

Ghislaine Théberge

Élisabeth Gaudreau

Louisette Gourgues

Léo Boucher

Gilles Buteau Ghislaine Robin Marguerite Morin Raynald Laflamme Marie Laflamme Monique Laliberté Jean-Yves Gosselin Louis-Marie Garant Jacques Boulet Lucille Kirouac Pierre Cauffopé Christiane Bombardier Albert Proulx Cécile Rémillard Chantal Chouinard Philippe Lamonde Bernadette Corriveau Étiennette Bélanger Michel Raby Dominique Lamonde Suzy Godbout Monique Campagna Joseph-Aimé Blais Martine Martineau Huguette Bouffard Denis Boulet Denise Roy Doris Gendron Jean Corriveau Ernest Lachance Julienne Lamonde

Joachim Lacroix

Jeannette Cloutier

Normand Lesieur Yves Laflamme Micheline Théberge Jean-Guy Saint-Pierre Rosario Montminy Yvonne Asselin Jacques Simard Valérie Savoie Daniel Roy Gaby Picard Patricia Leblanc Bernard Morin Raynald Corriveau Francine Bouffard France St-Hilaire Simon Morin Marguerite Bouffard Denis Rémillard Suzanne Mercier Hélène Garant Jean-Guy April Réiean Pellerin Aurèle Gendron France St-Hilaire Simon Morin Lise Pellerin Jeannine Forgues

Linda Guimont

Liste à jour le 24 septembre 2017 · 🏟

Louis-Joseph Burteau

Simone Paré

Gilles Théberge



TDAH

Vous êtes à bout de souffle... Mais comment savoir si votre enfant déborde simplement d'énergie ou si ce surplus de vitalité dissimule un trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité?

Un petit bonhomme infatigable qui éprouve peu de difficulté à l'école et entretient de bonnes relations avec ses amis ne devrait pas susciter d'inquiétudes. Par contre, un enfant turbulent, incapable de s'organiser, de soutenir son attention, qui perd ses choses et qui a du mal à attendre son tour nécessite une attention particulière.

Comment traite-t-on le TDAH?

Puisque le TDAH est souvent diagnostiqué lorsque l'enfant est à l'école, le traitement requiert à la fois la participation des parents, des professeurs et des autres professionnels ou autres personnes qui interagissent avec l'enfant. Il peut inclure :

- **>** Une formation pour les parents;
- Des stratégies pour améliorer le comportement de l'enfant;
- **>** Des programmes d'éducation pour aider l'enfant à l'école;
- > Des médicaments.

Un bon diagnostic est donc capital!

Pour plus d'information sur le traitement du TDAH, parlez-en à votre professionnel de la santé qui saura vous renseigner.

Pro m

Vincent Lamonde Boulet

542, chemin Saint-Francois Ouest Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud 418 259-7728



DE NOS JEUNES

La Semaine de la coopération, qui aura lieu du 17 au 23 octobre 2016, constitue un moment privilégié pour faire rayonner notre différence coopérative et pour démontrer avec fierté notre nature et son incidence positive pour vous, les membres, et les collectivités.

Puisque l'éducation est un des principes fondamentaux du modèle coopératif, qui plus est au cœur de notre mission, Desjardins mettra la persévérance scolaire et la réussite éducative à l'honneur durant la Semaine de la coopération 2016.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE **ÉDUCATIVE... ÇA VEUT DIRE QUOI CONCRÈTEMENT?**

La persévérance scolaire, dans sa définition la plus simple, est la poursuite d'un programme d'études en vue de l'obtention d'un diplôme. Beaucoup d'élèves ont besoin d'appui aux études pour y arriver. Pratiques pédagogiques en appui aux études, climat et environnement scolaire peuvent faire la différence. Une des clés du succès de leur réussite réside dans leur éducation financière qui favorisera le développement de compétences touchant les différentes sphères de leur vie : gestion des prêts et bourses, paiement du loyer et des factures, dépenses technologiques, conciliation travail-études, etc.

desjardins.com/semainecoop

Centre de services de Berthier-sur-Mer 418 259-7795 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-François 418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud 418 248-1927 ou 1 866 259-7786

DU 17 AU 23 OCTOBRE 2016

23 24 25 26 27 28 29

SURVEILLEZ NOS ÉVÉNEMENTS!

30 31

- > Dévoilement du montant des fonds amassés lors de la 5º édition de la Classique de golf Simon Painchaud, réparti en parts égales entre Centraide Québec-Chaudière-Appalaches et la Fondation Desjardins
- > Tirage de 7 500 \$ en bourses d'études le vendredi 21 octobre 2016
- > Kiosque Avantages membre Desjardins au siège social de la Caisse

